

Secteur Privé & Développement

LA REVUE DE PROPARCO

PREMIER TRIMESTRE 2021

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ LE SECTEUR PRIVÉ EN ACTION

PROPARCO
GROUPE AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

ENJEUX SOCIÉTAUX | IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX
AIRES PROTÉGÉES | STRATÉGIE | PARTENARIATS

Une publication de Proparco,
Groupe Agence Française de Développement,
société au capital de 693 079 200 €

151, rue Saint-Honoré, 75001 Paris – France
Tél. +33 (0)1 53 44 31 07
Courriel : revue_spd@afd.fr
Site web : www.proparco.fr
Blog : blog.secteur-prive-developpement.fr

Directeur de publication Grégory Clemente

Fondateur Julien Lefilleur

Directrice de la rédaction
et rédactrice en chef
Laurence Rouget-Le Clech

Rédacteurs en chef exécutifs
Romain De Oliveira, Pierre Tiessen

Comité éditorial

Axelle Bergeret-Cassagne,
Axelle Bourbon-Seclet, Laure Bourgeois,
Myriam Brigui, Marianne Cessac,
Fariza Chahal, Johann Choux, Christophe
Cottet, Xavier Echasseriau, Pierre Forestier,
Thomas Hofnung, Djalal Khimjee,
Olivier Luc, Elodie Martinez, Gonzague
Monreal, Gregor Quiniou, Françoise Rivière,
Laurence Rouget-Le Clech,
Bertrand Savoye, Camille Severac,
Hélène Templier, Samuel Touboul,
Baptiste Tournemolle, Hélène Verrue

Advisory board

Jean-Claude Berthélemy, Paul Collier,
Kemal Dervis, Mohamed Ibrahim,
Pierre Jacquet, Michael Klein, Nanno Kleiterp,
Ngozi Okonjo-Iweala, Jean-Michel Severino,
Bruno Wenn, Michel Wormser

Conception et réalisation LUCIOLE

Crédit photo (couverture)

CIFOR/Axel Fassio
Première tour à flux de carbone d'Afrique
centrale, recueillant en temps réel les
échanges gazeux entre la canopée de la
forêt tropicale congolaise et l'atmosphère.
www2.cifor.org/forets

Traduction Jean-Marc Agostini,
Neil O'Brien/Nollez Ink, Sam O'Connell

Secrétariat de rédaction

(:?!:;) DOUBLE PONCTUATION,
www.double-ponctuation.com

Impression sur papier certifié PEFC 70 %
Pure Impression – ISSN 2103 3315
Dépôt légal 23 juin 2009



04 CONTRIBUTRICES ET CONTRIBUTEURS

08 CADRAGE

*L'approche Nature Positive : faire de
la biodiversité une opportunité plutôt
qu'un risque*

Par Edward Pollard

12 ÉTUDE DE CAS

*The Nature Conservancy : la technologie
au service de la protection des stocks de
thons*

Par Mark Zimring

15 FOCUS

*Restaurer les pâturages pour favoriser
la prospérité en Afrique australe*

Par Amos Thiongo

18 ANALYSE

*Repenser la gouvernance de la santé et
de l'environnement pour mieux répondre
aux pandémies*

Par Serge Morand

21 OPINION

*Inciter les entreprises à la restauration
des milieux naturels*

Par Samir Whitaker

24 FOCUS

*Pour une éco-concession systémique,
introduction au temps des forêts*

Par Emmanuel Groutel, Yann Alix
et François-Xavier Dugrignon

28 ÉTUDE DE CAS

*L'approche de Total pour répondre
aux enjeux de la biodiversité*

Par Steven Dickinson et Patricia Mani

32 CHIFFRES-CLÉS

36 ÉTUDE DE CAS

*Évoluer pour mieux répondre aux enjeux
environnementaux*

Par Coline Jacobs

38 OPINION

*Des partenariats société civile et secteur
privé au service de la protection des zones
sensibles*

Par Pierre Carret

40 OPINION

*Recommandations pour la prise en
compte de la biodiversité par le secteur
de l'éolien dans les pays émergents*

Par Simon Hulka et Lori Anna Conzo

44 FOCUS

*Développer des filières bio-équitable :
l'exemple de Kaoka*

Par Guy Deberdt et Sébastien Balmisse

48 ÉTUDE DE CAS

*Comment une banque agricole
internationale œuvre pour la préservation
de la biodiversité*

Par Frank Nagel et Lianne van Leijsen

52 FOCUS

*The Long Run : préserver la biodiversité
dans la durée, une approche holistique?*

Par Delphine Malleret King

56 OPINION

*Multiplier les sources de financement
pour la conservation de la biodiversité*

Par Tine Fisker Henriksen et Wassia Cissé

60 ÉTUDE DE CAS

*Gestion des aires protégées : quel rôle
pour le secteur privé?*

Par Jean Labuschagne et Luthando Dziba

**Pierre Forestier**

Directeur du département
Accompagnement vers un
développement durable,
Proparco

**Gilles Kleitz**

Directeur du département
Transition écologique et
gestion des ressources
naturelles, AFD

Les services de la nature - alimentaires, économiques, sociaux - indispensables à nos sociétés se sont fortement réduits avec la destruction de la biodiversité et la situation s'aggrave rapidement. En témoignent notamment les précieux travaux de plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Le secteur privé et ses logiques d'action y ont malheureusement contribué.

Les entreprises privées, qui nous intéressent plus spécifiquement au sein de ce numéro de la revue *Secteur Privé et Développement*, émergent et se développent en réponse aux besoins de la société dans des économies en essor souvent rapide. Elles présentent des spécificités organisationnelles, stratégiques, économiques qu'il est nécessaire de comprendre en détail afin d'identifier les voies d'action qui leur permettent de réduire leurs impacts sur la biodiversité (et le climat) tout en assurant leur mission, de développer des services qui contribuent positivement à la préservation de la biodiversité voire qui les engagent dans des actions de restauration de la biodiversité au bénéfice de tous, y compris de leurs performances. En somme, il s'agit pour ces entreprises privées de s'orienter résolument vers une activité positive en faveur de la biodiversité pour l'intérêt des populations comme pour leur intérêt propre.

1. Réduire les impacts négatifs, 2. Protéger la biodiversité, 3. Restaurer son tissu et ses fonctionnalités ; le secteur privé doit trouver sa place au sein de ce triptyque stratégique qui sert de boussole à l'action environnementale et au développement durable. Il est urgent de changer d'échelle, de capitaliser sur ce qui fonctionne et sur ce qui fonctionne moins bien – avec des critères et analyses précis – pour aller plus loin. C'est l'action conjointe du secteur privé, des États, des régulateurs et des citoyens qui réussira cette véritable bascule.

Le rôle des entreprises privées est majeur et dépendra pour beaucoup de leurs capacités d'engagement aux côtés des acteurs publics, de la société civile et du monde scientifique. Ces engagements, ces négociations, ces possibles basculements positifs sont des opportunités pour les entreprises et leurs investisseurs, pour les citoyens et pour la planète. Leurs réalisations posent des questions essentielles et difficiles, que ce numéro de la revue *Secteur Privé et Développement* propose d'illustrer, sans apporter évidemment toutes les réponses.

Depuis plus d'une dizaine d'années, le groupe AFD renforce sa compréhension des enjeux de préservation, restauration et valorisation de la biodiversité qui figurent au cœur de ses engagements, en convergence avec ses ambitions d'un groupe aligné à 100 % sur l'Accord de Paris. Il ambitionne de consacrer d'ici 2025 plus d'1 milliard d'euros par an au service direct de la conservation de la biodiversité et d'un verdissement effectif de l'ensemble de ses secteurs d'intervention, notamment dans l'agriculture, les villes, les infrastructures et les secteurs sociaux.

Proparco, comme l'ensemble des institutions financières de développement, est engagée dans cet impératif urgent. La réduction des impacts environnementaux est d'ores et déjà au cœur de son processus d'instruction de projets. Aller au-delà, vers la restauration et la valorisation de la biodiversité dans le cadre d'une activité entrepreneuriale pro-nature et à forts bénéfices sociaux constitue la seule voie opérationnelle d'avenir, à construire en partenariat.

Un des défis majeurs du XXI^e siècle !



Yann Alix
Délégué général, Fondation Sefacil

Yann Alix est senior manager du cabinet de conseil « darwinien » Abington Advisory et délégué général de la Fondation Sefacil, laboratoire d'idées prospectives et stratégiques spécialisé dans les secteurs maritime, portuaire et logistique. Il a fondé et dirige les collections *Les Océanides* et *Afrique Atlantique* de la fondation Sefacil.



Sébastien Balmisse
Directeur filières et qualité, Kaoka

Après un parcours international qui l'a conduit à s'impliquer dans des projets de développement rural, Sébastien Balmisse rencontre l'entreprise Kaoka en 2010 à Sao Tomé, alors qu'il travaille sur un projet de relance de filières agricoles soutenu par l'Agence française de développement (AFD). Il assure depuis 2013 la coordination des programmes cacao de Kaoka.



Pierre Carret
Directeur de subventions, Critical Ecosystem Partnership Fund

Ingénieur agronome, Pierre Carret est directeur de subventions au Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) depuis 10 ans. Il a travaillé étroitement avec des organisations de la société civile dans le domaine de l'environnement dans plus d'une trentaine de pays d'Afrique et des Caraïbes.



Wassa Cissé
Analyste en investissements, Bestseller Foundation

Wassa Cissé est analyste en investissements à la Bestseller Foundation. Son ambition est de créer des systèmes et des modèles permettant de rendre les efforts de conservation à la fois financièrement pérennes et axés sur les résultats, pour l'ensemble du continent africain – d'où son choix de travailler pour la Bestseller Foundation.



Lori Anna Conzo
Responsable mondiale Biodiversité et Senior Environmental Specialist, Société financière internationale (IFC)

Lori Anna Conzo a près de 20 ans d'expérience dans le développement de stratégies d'atténuation et de gestion des risques et impacts relatifs à la biodiversité, en lien avec les projets du secteur privé sur les marchés émergents.



Guy Deberdt
Directeur général, Kaoka

Guy Deberdt a repris la direction de l'entreprise (en binôme avec sa sœur Maria Deberdt) en 2012 à la suite d'André Deberdt, fondateur de Kaoka, acteur pionnier et engagé autour du développement de la production agricole bio et équitable.



Steven Dickinson
Spécialiste Biodiversité au sein du département Environnement, Total

Steven Dickinson est en charge d'élaborer la politique Biodiversité de Total, les objectifs et la feuille de route associés, et d'appuyer sa mise en œuvre. En 2018, il a piloté l'adhésion de Total à l'initiative act4nature, qui s'est matérialisée par un ensemble d'engagements publics pris par le groupe. En 2020, il a été moteur dans l'élaboration de « l'Ambition Biodiversité » du groupe et des « Engagements associés ».



François-Xavier Dugripon
Expert énergie, Société des experts bois

François-Xavier Dugripon est expert des marchés, réseaux et concessions énergétiques. Il a structuré l'approvisionnement biomasse de Cofely, faisant de cet acteur le premier acheteur de bois énergie en France, puis il a dirigé le programme de développement du biogaz pour Engie. Il est aujourd'hui directeur de la stratégie et du développement du groupe Lamy.



Luthando Dziba
SANParks

Luthando Dziba est directeur exécutif chargé de la Division des services de conservation pour les South African National Parks (SANParks). Il copréside également le groupe d'experts multidisciplinaire de la « Plateforme inter-gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques » (IPBES).



Tine Fisker Henriksen
Responsable des Financement innovants,
Bertha Centre for Social Innovation and
Entrepreneurship, université de Cape
Town (UCT GSB)

Responsable des Financements innovants du Bertha Centre, Tine Fisker Henriksen pilote de multiples projets axés sur le renforcement du secteur de l'*impact investing* en Afrique du Sud et dans le reste de l'Afrique. Elle intervient aussi comme gestionnaire d'actifs pour le compte de la Bestseller Foundation.



Emmanuel Groutel
Expert bois et forêts, Wood And Logistics
Expert

Emmanuel Groutel est un spécialiste international du secteur forestier, de l'économie du bois et de ses flux internationaux. Consultant pour la FAO, le WWF, l'Union européenne ou le secteur privé, il est aussi chercheur associé à l'IAE de Caen. Il communique sa passion pour la forêt et le bois à travers une approche qui allie pragmatisme et éthique.



Simon Hulka
Consultant en biodiversité, Société
financière internationale (IFC)

Simon Hulka intervient au sein du département Conseil ESG et développement durable de l'IFC. Il travaille principalement sur les conséquences de l'énergie éolienne pour les oiseaux et les chauves-souris, recherchant des solutions aux problèmes que l'éolien peut poser pour la faune sauvage, dans le cadre des projets financés par l'IFC.



Coline Jacobs
Direction Développement durable, Veolia

Coline Jacobs est responsable de l'engagement pour la protection des milieux et de la biodiversité à la Direction développement durable au siège de Veolia depuis 2014. Elle préside le groupe de travail Entreprises et Biodiversité du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).



Jean Labuschagne
African Parks

Depuis 8 ans, Jean travaille pour l'ONG African Parks, actuellement en tant que directrice du département Conservation Development and Assurance. Auparavant, Jean a été en poste au parc national de Zakouma, au Tchad. Elle a travaillé 4 ans en tant que responsable des Special Projects pour le parc national de la Garamba, en République démocratique du Congo.



Delphine Malleret King
Directrice exécutive, The Long Run

Delphine Malleret King s'est établie au Royaume-Uni en 2016, lorsqu'elle a pris ses fonctions en tant que directrice exécutive de The Long Run. Son travail porte avant tout sur la préservation des milieux marins et terrestres, la mobilisation des communautés et la mesure des retombées socio-économiques, pour le compte d'organisations locales, nationales ou internationales.



Patricia Mani
Directrice Environnement et Sociétal, Total

Ingénieure agronome de formation, Patricia Mani est la directrice Environnement et Sociétal de Total au sein de la Direction HSE. Elle est en charge de la définition et du pilotage des objectifs de performance environnementale et sociétale du groupe. Elle est par ailleurs directrice de la Gestion de crise pour le groupe, en charge de la préparation des entités du Groupe à faire face à tout type de crise.



Serge Morand
Écologue et biologiste, CNRS/Cirad

Serge Morand est chercheur au CNRS et au Cirad. Il étudie les impacts des changements planétaires globaux (climat et usage des terres) sur les liens entre biodiversité, santé et sociétés en Asie du Sud-Est. Il a publié des articles et ouvrages sur la conservation de la biodiversité, l'écologie des interactions et les maladies infectieuses émergentes.



Frank Nagel
Directeur exécutif, Rabo Partnerships

En tant que Directeur exécutif de Rabo Partnerships, il pilote les initiatives d'*impact finance* sur les marchés émergents. Pour induire un changement systémique dans les circuits alimentaires mondiaux, et notamment pour renforcer la sécurité alimentaire, le « financement d'impact » peut être considéré comme un instrument essentiel – en particulier lorsqu'il combine fonds publics et fonds privés.



Edward Pollard
Directeur technique, The Biodiversity Consultancy

Edward Pollard est spécialisé dans l'analyse des « habitats critiques », le cadrage des risques liés à la biodiversité et l'estimation des « impacts positifs nets ». Edward Pollard a une formation en écologie forestière. Il a passé l'essentiel de ces 20 dernières années sur le terrain, en Asie et dans les zones tropicales, et porte une attention particulière à la conservation des forêts.



Amos Thiongo
Directeur régional de Conservation Finance Afrique, au sein de Conservation International

Amos Thiongo travaille pour Conservation International (CI) au Kenya, d'où il supervise les accords de protection de l'environnement passés par CI dans toute l'Afrique. Son travail consiste à concevoir avant tout sur des solutions de gestion durable des ressources naturelles impliquant une collaboration entre les communautés concernées, le secteur privé et la société civile.



Lianne van Leijsen
Responsable « sustainable business development » pour le Groupe Rabobank

L'activité de Lianne van Leijsen est centrée sur les solutions de financement durable et le développement de nouveaux produits pour accompagner la transition du secteur de l'alimentation et de l'agro-industrie. Forte d'une vaste expérience dans le secteur bancaire, elle accompagne depuis 25 ans des grands groupes agro-alimentaires et agro-industriels internationaux.



Samir Whitaker
Expert biodiversité, Fauna & Flora International

Le travail de Samir Whitaker consiste principalement à accompagner les entreprises dans l'identification, l'analyse et la gestion des risques environnementaux, et à développer des plans d'action pour la biodiversité ou des stratégies de compensation destinées à répondre aux exigences de certains prêteurs, comme la Société financière internationale (IFC).



Mark Zimring
Directeur de programme, The Nature Conservancy

Mark Zimring pilote le programme Large-Scale Fisheries de l'organisation internationale The Nature Conservancy, qui vise à l'instauration d'une pêche durable et à l'amélioration des retombées socio-économiques pour les communautés littorales. Avant cela, il a travaillé au laboratoire d'État américain Lawrence Berkeley National Laboratory et pour Deutsche Bank Securities.



Mathieu Auger-Schwartzberg
Chef de projet Forêts-Biodiversité, AFD

Mathieu Auger-Schwartzberg travaille depuis 17 ans à la promotion d'une gestion plus équitable et durable des forêts tropicales. Il est titulaire d'un DESS en gestion des écosystèmes tropicaux de l'Université Paris 12. Après avoir installé le bureau FSC bassin du Congo, Mathieu travaille depuis février 2019 à l'Agence française de développement, où il pilote des programmes d'utilisation durable des territoires forestiers en République démocratique du Congo, en République du Congo et en Birmanie.



Tiphaine Leménager
Chef de projet Biodiversité, AFD

Tiphaine Leménager est ingénieur agronome et docteur en sciences de gestion de l'environnement. Elle se consacre depuis plus de 20 ans à la compréhension des enjeux liant biodiversité et sociétés. Préoccupée par la difficile articulation des problématiques de développement et de préservation de l'environnement, elle a rejoint l'Agence française de développement début 2008 où elle facilite le financement de projets favorables à la conservation de la biodiversité dans les pays du Sud.



Magali Mayssal
Analyste, Proparco

Magali Mayssal a rejoint la division Infrastructures de Proparco en 2018 et participe depuis à la structuration de financement de projets dans les secteurs de l'énergie et des télécoms en Afrique. Auparavant, Magali a travaillé au sein du bureau régional de Proparco à Johannesburg où elle était chargée de l'origination de projets en Afrique du Sud et dans l'océan Indien. Elle est diplômée de la Toulouse Business School et titulaire d'un mastère spécialisé en Project Finance de l'École des Ponts.



Chloée Michelet
Spécialiste environnemental et social (E&S), Proparco

Chloée Michelet a rejoint Proparco en novembre 2019 en tant que spécialiste E&S au sein du département A2D (Accompagnement vers un Développement Durable), après 8 ans passés dans un cabinet de conseil international. Elle travaille quotidiennement à l'évaluation des risques et opportunités E&S des projets, y compris associés aux enjeux biodiversité, dans le cadre des financements de Proparco. Agronome de formation, elle se passionne pour la compréhension des enjeux liant biodiversité et activités anthropiques.



Ghislain Rieb
Chargé d'affaires, AFD

Ghislain Rieb a rejoint l'AFD en 2005 après un parcours au sein des ministères de l'Équipement et de l'Environnement. Il y intervient sur les problématiques environnementales et de développement. D'abord référent biodiversité et changement climatique au sein du Secrétariat du FFEM, il a occupé ensuite des postes de chargé de mission et de manager dans le réseau (Maputo, Birmanie et Afrique du Sud). Son parcours lui a permis de développer une connaissance extensive des sujets biodiversité en Afrique australe.

L'approche Nature Positive : faire de la biodiversité une opportunité plutôt qu'un risque

👤 Edward Pollard, directeur technique, The Biodiversity Consultancy

À l'échelle de la planète, la nature, dont dépendent l'humanité et l'économie, est en crise. La disparition des espèces, l'érosion de la biodiversité et l'apparition de nouvelles maladies comme l'épidémie de Covid-19 engendrent des risques pour les entreprises. Mais le regain d'attention aux enjeux de la nature et de la biodiversité met aussi en lumière l'émergence d'opportunités pour les entreprises capables de jouer un rôle moteur dans la recherche d'impacts positifs sur les milieux naturels qui nous entourent. Alliées à la gestion du risque, ces opportunités d'action « positive » militent pour une nouvelle logique économique qui intègre la biodiversité dans les processus de décision.

Les preuves sont irréfutables : notre planète est en pleine crise de la biodiversité. Des études émanant d'organisations aussi diverses que le Fonds Mondial pour la Nature (WWF¹), l'IPBES² ou le Forum économique mondial³ l'ont clairement démontré. Des lions d'Afrique aux oiseaux des champs européens⁴, partout dans le monde, la faune et la flore se raréfient en raison des menaces anthropiques.

L'économie mondiale a besoin d'écosystèmes fonctionnels⁵. Pourtant, le changement d'utilisation des terres et l'exploitation directe des ressources pèsent lourdement sur notre environnement naturel (pêche industrielle ou pollution, par exemple). Plus l'humain empiète sur les écosystèmes, plus

le risque augmente de croiser de nouvelles maladies comme la Covid-19. Il est encore temps de renverser la tendance, mais pour « infléchir la courbe »⁶, citoyens, gouvernements et secteur privé devront chacun jouer leur rôle.

Les attentes de nos sociétés et le désir de changement gagnent du terrain à mesure que la prise de conscience d'une crise de la biodiversité s'accélère. L'année 2020 devait être une « année phare », une *superyear* pour la biodiversité, avec une série de rencontres de haut-niveau destinées à fixer les objectifs de conservation de la nature pour la prochaine décennie. Mais une zoonose est venue bouleverser ces plans, mettant en évidence les risques d'une gestion déficiente de la biodiversité. Des rencontres sont désormais prévues en 2021, y compris la – cruciale – 15^e Conférence des Parties

1 • <https://livingplanet.panda.org/en-gb/about-the-living-planet-report>

2 • <https://ipbes.net/global-assessment>

3 • <https://www.weforum.org/reports/the-global-risks-report-2020>

4 • <https://www.eea.europa.eu/themes/biodiversity/state-of-nature-in-the-eu>

5 • <https://www.swissre.com/media/news-releases/nr-20200923-biodiversity-and-ecosystems-services.html>

6 • <https://theconversation.com/how-to-reverse-global-wildlife-declines-by-2050-146041>

à la Convention sur la diversité biologique (CBD COP 15), qui doit se tenir en Chine.

Pour autant, la pandémie n'a pas eu raison de la volonté de changement, et les dirigeants du secteur privé reconnaissent la nécessité d'agir de façon urgente. En 2019 et 2020, on a vu fleurir des nouvelles approches et initiatives concernant

la gestion des interactions des entreprises avec l'environnement naturel. Certaines sont spécifiques à un secteur, comme le *Fashion Pact* ou la coalition OP2B; d'autres, comme *Business for Nature* ou le *Science-Based Target Network*, concernent tous les secteurs. Mais pourquoi le secteur privé devrait-il s'impliquer, et que peut-il accomplir ?

SI C'EST BON POUR LA NATURE, C'EST BON AUSSI POUR L'ENTREPRISE

Comprendre et gérer les effets d'une entreprise sur la nature est bénéfique pour ses activités. Le secteur privé en a pris progressivement conscience ces trente dernières années : la thématique « entreprise et biodiversité » a gagné du terrain, avec des approches plus sophistiquées. Les objectifs se sont faits plus ambitieux, passant de problématiques monothématiques (« pêcher le thon sans nuire aux dauphins ») à des engagements plus larges, avec par exemple les chaînes d'approvisionnement « zéro déforestation »⁷ ou le concept « d'impact net positif »⁸.

Il existe désormais un argument économique probant⁹ en faveur de l'intégration de la biodiversité dans les processus de décision. Les entreprises qui ont su correctement prendre en compte leurs impacts environnementaux ont ainsi vu leurs risques se transformer en opportunités : amélioration de leur image et réputation, avantages concurrentiels (du fait de l'approbation et de l'adhésion des consommateurs, pouvoirs publics et institutions financières), et consolidation de leur place sur le marché.

Ce *business case* découle des risques suivants : réglementaire et de conformité ; de réputation ; concurrentiel et marketing ; de dépendance à la nature. La non-conformité avec la loi ou les règlements relatifs à la biodiversité peut entraîner des

poursuites et contentieux, ou un accès restreint aux ressources. L'association d'une entreprise à des activités impactant de manière négative la biodiversité peut jouer sur sa réputation, entraînant un désinvestissement et des effets défavorables sur la marque et la valeur boursière. S'approprier ces sujets de biodiversité peut en revanche potentialiser le marketing et la compétitivité, avec des effets sur les investisseurs et les consommateurs, sur les coûts production, la confiance des partenaires et le bien-être des salariés. Enfin, un environnement naturel riche en biodiversité procure des services écosystémiques¹⁰ : pollinisation des récoltes par les insectes, végétation littorale protectrice face aux tempêtes, ou encore alimentation régulière en eau – tout ce dont peut dépendre l'activité d'une entreprise.

La gestion de ces risques participe de plus en plus à l'orientation de l'activité économique : les pays sont ainsi plus nombreux à adopter des réglementations plus strictes¹¹, pour limiter les impacts ou contraindre au « gain net » écologique. De même, la pression de ses actionnaires a récemment conduit une entreprise comme Procter & Gamble à éliminer progressivement la déforestation¹² de sa chaîne d'approvisionnement. Et les prêteurs accordent des conditions de crédit préférentielles¹³ aux emprunteurs qui atteignent leurs objectifs de développement durable.

UN ARTICLE DE EDWARD POLLARD

Directeur technique,
*The Biodiversity
Consultancy*

Edward Pollard est spécialisé dans l'analyse des « habitats critiques », le cadrage des risques liés à la biodiversité et l'estimation des « impacts positifs nets ». Il a principalement travaillé dans les industries pétrolières et gazières et l'agro-industrie. Edward Pollard a une formation en écologie forestière. Il a passé l'essentiel de ces 20 dernières années sur le terrain, en Asie et dans les zones tropicales, et porte une attention particulière à la conservation des forêts. Il en a tiré une vaste expérience de la gestion des aires protégées et de la gestion durable des forêts.

7 • <https://supply-change.org/#remove>

8 • <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/bse.2379>

9 • <https://www.weforum.org/reports/new-nature-economy-report-series>

10 • <https://www.wri.org/publication/corporate-ecosystem-services-review>

11 • <https://portals.iucn.org/offsetpolicy/>

12 • <https://www.nrdc.org/experts/shelley-vinyard/investors-directive-pg-stop-driving-deforestation>

13 • <https://www.olamgroup.com/news/all-news/press-release/olam-secures-us-dollar-250-million-sustainability-linked-loan.html>

FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION PLUTÔT QUE DU PROBLÈME

La société civile attend des entreprises qu'elles n'aient pas recours au travail forcé et qu'elles assurent la santé et la sécurité de leurs équipes. Aujourd'hui, elle voudrait aussi que l'impact du secteur privé sur l'environnement soit à minima neutre et, dans l'idéal, positif.

En reconnaissant que le secteur privé ne doit pas seulement s'abstenir de nuire à l'environnement mais également faire partie de la solution, on encourage¹⁴ aussi le développement d'un nouveau cadre international pour la conservation de la biodiversité. Ce cadre global¹⁵, attendu pour 2021, devrait explicitement mentionner que le secteur privé doit lui aussi jouer son rôle pour permettre aux États de respecter leurs engagements internationaux.

Comment les entreprises peuvent-elles se montrer à la hauteur de ces nouvelles attentes ? Pour faire partie de la solution et atteindre un bilan « nature » positif – en anglais, *nature positive*¹⁶ – une entreprise peut adopter différentes stratégies.

- **Agir.** Rejoindre d'autres entreprises dans le monde et ajouter sa voix à des initiatives internationales qui prônent un changement positif. Contribuer à mobiliser et influencer les décideurs¹⁷ afin qu'ils adoptent des politiques ambitieuses pour la nature ; démontrer ses ambitions, et présenter ses plans d'actions et réalisations lors de rencontres internationales. Pour que cela fonctionne, il faudra sans doute sensibiliser davantage aux problèmes, et en tout cas faire preuve d'un engagement sans faille. Des ressources humaines et financières doivent aussi être engagées pour parvenir à une transformation audacieuse.

- **Comprendre** les risques de biodiversité, les « dépendances » et les opportunités du projet ou investissement. Cela implique d'analyser les chaînes de valeur afin d'identifier les impacts sur la biodiversité au niveau des approvisionnements (transparence et traçabilité) et des activités opérationnelles, ainsi que la « dépendance » de l'entreprise à la biodiversité. L'évaluation des risques est un outil précieux pour concentrer l'action sur les ressources ayant le plus gros impact sur la nature ou offrant le moyen le plus simple de limiter les impacts négatifs, mais aussi pour identifier le potentiel de contribution positive. Les entreprises qui ont une forte empreinte écologique directe doivent comprendre la nature de leurs actifs, et comment ces derniers interagissent avec la biodiversité. Pour faciliter ces étapes, il existe des données internationales¹⁸ et des outils¹⁹.

- **Développer**, pour la biodiversité, des objectifs simples, clairs et volontaristes, alignés sur les normes internationales, ainsi que des objectifs de développement durable. On peut utiliser pour cela des *science-based targets for nature* (SBTn : « objectifs pour la nature fondés sur la science »). La hiérarchie d'atténuation, ou *mitigation hierarchy* (voir encadré), offre un cadre très utile pour catégoriser les actions et fixer ces objectifs. Utilisé depuis des décennies dans certains secteurs (notamment les industries extractives), ce cadre est une clé pour les SBTn.

- **Transformer** les objectifs en actes, à l'aide de paramètres et d'indicateurs mesurant les impacts sur la biodiversité et les rapports de dépendance, puis évaluer et adapter les pratiques afin de maintenir le cap. Le pilotage de

14 • <https://conbio.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/conl.12690>

15 • <https://www.cbd.int/article/zero-draft-update-august-2020>

16 • <https://www.thebiodiversityconsultancy.com/wp-content/uploads/2020/09/Nature-Positive-Insight.pdf>

17 • <https://www.businessfornature.org/advocate>

18 • <https://www.ibat-alliance.org/>

19 • https://ec.europa.eu/environment/biodiversity/business/assets/pdf/B@B_Assessment_biodiversity_accounting_approaches_Update_Report_1_19Nov2018.pdf

la démarche dans les différents départements de l'entreprise permettra de s'assurer que les plans d'action sont bien adaptés. Il peut favoriser la bonne compréhension et l'adhésion des salariés. Lorsque les objectifs sont clairement définis, il faut ensuite les communiquer – être fier de sa contribution.

- **S'associer** à la société civile, aux communautés et aux autres parties prenantes, qui peuvent aider à comprendre les impacts et les dépendances – et se révéler essentielles au déploiement d'une action efficace.
- **Mettre en œuvre.** Parce que les mesures doivent être appliquées, et les avancées communiquées.

La nature ne doit plus être simplement conçue comme une limite au développement, ni comme un risque. Les entreprises et l'économie en dépendent. De la même façon que la société attend de ses entreprises des résultats financiers et sociétaux, ces dernières peuvent et doivent également devenir une force positive pour les milieux naturels. Des outils existent pour accompagner ce mouvement, et la transformation des entreprises. Le moment d'agir est venu – maintenant. ■

REPÈRES THE BIODIVERSITY CONSULTANCY

The Biodiversity Consultancy (TBC) propose son expertise en matière de biodiversité et de services écosystémiques, au niveau stratégique et technique, et sur les politiques à mettre en œuvre. TBC s'adresse aux secteurs privé et public, ainsi qu'aux ONG et autres organisations scientifiques. Basé au Royaume-Uni, TBC intervient dans le monde entier. TBC est à la pointe du développement d'approches innovantes et pragmatiques pour la gestion des risques et opportunités liées à la biodiversité. TBC accompagne des entreprises de secteurs très divers, notamment les industries extractives, la production d'énergie renouvelable et les biens de consommation.



La hiérarchie d'atténuation, un outil pour la gestion des risques liés à la biodiversité dans le secteur privé

La hiérarchie d'atténuation est un outil efficace pour les entreprises qui veulent éviter un impact globalement négatif sur la biodiversité ou tendre vers un impact positif. Cet outil repose sur une approche en quatre étapes : Éviter, Réduire, Restaurer et régénérer, Transformer.

Éviter, dans la mesure du possible, tout impact négatif : par exemple opter pour un autre site, un autre processus de production, ou un calendrier différent. L'évitement est souvent la mesure la plus efficace et la moins coûteuse, mais nécessite une prise en compte de la biodiversité dès les premiers stades du projet ou de la transaction.

Réduire les impacts lorsqu'ils ne peuvent être évités. Une réduction efficace peut faire disparaître certains effets nocifs.

Restaurer et régénérer, lorsque les impacts ne peuvent être ni évités, ni réduits. Cela peut passer par la restauration des habitats naturels sur les parcelles les moins productives, ou la re-végétalisation de zones occupées par des infrastructures temporaires. Les mesures de régénération des terres agricoles peuvent accroître la biodiversité et conforter la résilience des écosystèmes.

Transformer la façon dont l'entreprise interagit avec le milieu naturel. Cela peut se faire en créant un contexte propice aux actions d'atténuation, et en soutenant activement les évolutions favorables à la biodiversité – par exemple, la mise en commun des données de tous les intervenants dans un milieu naturel donné, ou l'adhésion à des organisations sectorielles pour entraîner la transformation de tout un secteur d'activité.

The Nature Conservancy : la technologie au service de la protection des stocks de thons

Mark Zimring, directeur de programme, The Nature Conservancy

Changement climatique, surpêche et pollution exercent d'énormes pressions sur l'océan Pacifique. Dans ce contexte, les huit États insulaires signataires de l'accord de Nauru (PNA) – qui contrôlent 70 % des ressources thonnières dans le Pacifique central et occidental – aspirent à pouvoir commercialiser durablement leurs stocks de thon, mais sont confrontés à un certain nombre de difficultés. Pour surmonter ces obstacles, l'organisation internationale The Nature Conservancy travaille avec eux, en partenariat, sur la recherche, le déploiement des technologies de surveillance électronique et l'orientation de leurs politiques environnementales.

UN ARTICLE DE

MARK ZIMRING

*Directeur de programme,
The Nature Conservancy*

Mark Zimring pilote le programme Large-Scale Fisheries (« Pêche à grande échelle ») de l'organisation internationale The Nature Conservancy, qui vise à l'instauration d'une pêche durable et à l'amélioration des retombées socio-économiques pour les communautés littorales. Avant cela, Mark Zimring a travaillé au laboratoire d'État américain Lawrence Berkeley National Laboratory et pour Deutsche Bank Securities. Il est titulaire d'un BA en économie de l'université de Pennsylvanie, ainsi que d'un Master en politiques publiques (MPP) et d'un *Master of Science* obtenus à l'université de Californie (Berkeley).



Accoutumé au chaos, l'océan Pacifique est un formidable écosystème, qui a jusqu'ici fait preuve d'une remarquable résilience. Pourtant, sous l'action combinée du changement climatique, de la pollution et de la surpêche, il subit de telles pressions que même ses espèces les plus adaptables en sont aujourd'hui réduites à lutter pour leur survie.

Le Pacifique central et occidental produit 60 % du thon mondial, soit chaque année près de 3 millions de tonnes, pour une valeur avoisinant les 7 milliards de dollars. À l'échelle mondiale, cependant, plus du tiers des stocks de thons sont victimes de la surpêche ou risquent de le devenir.

Un effondrement de cette réserve thonnière porterait un coup terrible au marché mondial des produits de la mer. La chute de l'offre aurait également des conséquences désastreuses sur les

économies du Pacifique, et en particulier celles des pays signataires de l'accord de Nauru. Les huit nations insulaires réunies au sein de cet accord contrôlent en effet 70 % du thon pêché dans le Pacifique central et occidental, et plusieurs d'entre elles dépendent des revenus de la pêche pour la quasi-totalité de leur produit national, hors revenus perçus au titre de l'aide extérieure.

Les effets d'une pêche non durable se répercutent sur l'ensemble du réseau alimentaire, avec des résultats particulièrement délétères. Les navires thoniers à la palangre déciment chaque année d'importantes populations de requins, tortues de mer et oiseaux marins – menaçant ainsi l'équilibre de l'écosystème tout entier. Une étude récente, fondée sur les données collectées par les autorités gouvernementales de Palau, a révélé qu'un tiers de la capture des palangriers hauturiers de pêche au thon était en réalité constitué d'autres espèces.



UNE TECHNOLOGIE DE POINTE APPLIQUÉE AUX MÉTHODES DE PÊCHE

Les pouvoirs publics de la région et les entreprises de pêche cherchent à rendre cette activité durable, mais ont besoin pour cela de solutions alternatives aux pratiques existantes, dommageables pour l'environnement. Pour répondre à ce besoin, The Nature Conservancy (TNC) travaille sur l'innovation – en partenariat avec les acteurs locaux – via la recherche, le déploiement de technologies de surveillance électronique (voir encadré) et l'orientation des politiques environnementales.

La région ne dispose pas de l'information scientifique et réglementaire nécessaire pour mettre en place les règles d'une pêche plus durable, et garantir le respect de ces règles. Actuellement, 2 % seulement des palangriers thoniers de la région disposent à leur bord d'un système de surveillance indépendant. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée, échappe donc encore largement à toute vérification. Conscients des enjeux, les pouvoirs publics travaillent à améliorer les dispositifs de gestion et de contrôle applicables à leurs entreprises de pêche thonière.

Pour combler les actuelles lacunes, TNC établit des partenariats avec la filière halieutique et les autorités gouvernementales de la région, afin d'installer progressivement des systèmes de surveillance électronique à bord des navires de

“ TNC établit des partenariats avec la filière halieutique et les autorités gouvernementales de la région, afin d'installer progressivement des systèmes de surveillance électronique à bord des navires de pêche. ”

pêche. S'appuyant sur un ensemble de technologies embarquées pour récolter des données relatives à la pêche, ces dispositifs livrent une information détaillée sur la capture de thons et ses interactions avec des espèces menacées comme le requin ou la tortue. Ils recueillent aussi d'autres données sur les activités à bord, notamment en matière de sécurité des conditions de travail.

Ces outils permettent d'obtenir des données exploitables qui contribueront à faire reculer la pêche illégale dans le Pacifique et à instaurer une pêche thonière à la palangre plus durable, ainsi qu'à stabiliser l'écosystème marin. En plus de mettre chaque acteur devant ses responsabilités, la surveillance électronique permet de collecter des données scientifiques fondamentales et d'évaluer la santé globale de l'écosystème. Elle permet ainsi aux pays signataires de l'accord de Nauru de mettre en place des réglementations mieux adaptées.

STIMULER L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL EN FAVEUR DE LA SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

En octobre 2018, les États fédérés de Micronésie ont annoncé leur intention d'instaurer, via la surveillance électronique, la transparence totale de leurs opérations de pêche au thon, mettant les autres signataires de l'accord de Nauru au défi d'en faire autant dans le cadre de l'opération *Technology for Tuna Transparency Challenge*. Dès avril 2019, tous les pays membres se sont alors engagés sur ce défi, ce qui représente une victoire historique. L'engagement ne s'est en outre pas limité à l'océan Pacifique et, en 2020, les Seychelles sont devenues le premier pays de

l'océan Indien à rejoindre l'initiative. Les succès, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de ces différents projets sont actuellement en cours de déploiement dans d'autres zones du globe.

En contrepartie d'un impact immédiat sur leurs bénéfices, les principales entreprises de la filière halieutique comprennent bien que leur réussite repose sur la recherche d'un équilibre entre rentabilité et développement durable. Ces dernières années, le secteur a vu se multiplier les outils de transparence et de traçabilité du produit jusque dans nos assiettes – avec des taux de réussite



REPÈRES THE NATURE CONSERVANCY

The Nature Conservancy (TNC) est une organisation internationale de sauvegarde de l'environnement consacrée à la préservation des terres et des eaux, dont dépend toute vie sur notre planète. Prenant appui sur la recherche scientifique, TNC élabore des solutions de terrain innovantes pour répondre aux plus grands défis de notre temps, de façon à permettre la coexistence harmonieuse des humains avec la nature. Active dans 72 pays et territoires, TNC met en œuvre une approche collaborative qui associe les communautés concernées, les pouvoirs publics, le secteur privé et divers autres partenaires.

variables. La granularité (le niveau de détail) de l'information relative aux pratiques hauturières doit être suffisante pour permettre aux entreprises de garantir que les produits de leur pêche ont été récoltés légalement, de façon durable, et sans infraction au droit du travail – en confirmant par exemple que les équipages ne sont pas soumis à des conditions de travail dangereuses ou contraires à l'éthique, que les populations de thons n'ont pas été écrémées de leurs meilleurs individus, et que les espèces menacées capturées par incidence sont manipulées et relâchées dans les règles. Seule la surveillance électronique peut permettre de collecter ce type d'informations à grande échelle.

Les entreprises constatent les bénéfices de leur évolution vers des modèles de gestion plus respectueux du développement durable, reconnaissant la nécessité commerciale du maintien de stocks

“ *En contrepartie d'un impact immédiat sur leurs bénéfices, les principales entreprises de la filière halieutique comprennent bien que leur réussite repose sur la recherche d'un équilibre entre rentabilité et développement durable.* ”

halieutiques suffisants pour assurer les futures campagnes de pêche. Ces sociétés informent aussi leurs pairs des engagements qu'elles ont pris. Beaucoup de fournisseurs de produits de la mer se sont ainsi publiquement engagés à atteindre 100 % de surveillance électronique, selon des calendriers de plus en plus ambitieux.

Ces évolutions vont bien au-delà de simples effets d'annonce, ou de nobles déclarations d'intention : elles influencent les comportements de tout un secteur. La surveillance électronique constitue une puissante ressource lorsqu'il s'agit d'en appeler aux responsabilités de chacun, d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement en produits de la mer. L'outil peut ainsi être exploité pour faire évoluer les comportements, depuis le pont du navire jusqu'à la salle du conseil d'administration. Grâce aux nouvelles initiatives conduites par le secteur privé dans le domaine de la pêche et sur les chaînes d'approvisionnement qui en dépendent, la data permet à l'ensemble de la filière de trouver le juste équilibre.

Partout dans le monde, la pêche est confrontée à des difficultés – mais en réalité, tout le secteur était jusqu'à présent contraint de piloter un peu à l'aveugle. Grâce aux technologies embarquées sur les navires, ainsi qu'à des initiatives politiques et des incitations commerciales solides, la transparence est désormais à portée de main pour l'industrie thonière dans son ensemble. ■



La surveillance électronique appliquée à la pêche

À bord des navires de pêche, la surveillance électronique (*electronic monitoring*) repose sur des caméras vidéo embarquées, un marquage GPS (relevés de localisation) et des capteurs qui contrôlent automatiquement la capture, en temps réel, de jour comme de nuit. Le dispositif remplace ainsi un observateur – généralement seul – chargé de relever quelles espèces ont été pêchées, et quand. La surveillance électronique nécessite elle aussi une personne pour consulter les relevés, mais les enregistrements fournissent beaucoup plus de données, et avec une granularité nettement supérieure à ce que pourrait consigner un observateur embarqué.



Restaurer les pâturages pour favoriser la prospérité en Afrique australe

📍 Amos Thiongo, directeur régional de Conservation Finance Afrique, Conservation International

Dans les pays d'Afrique australe, la mauvaise gestion des pâturages détenus collectivement accroît la dégradation des terres, réduisant de ce fait la capacité de la nature à régénérer les prairies de façon à assurer la pérennité des cheptels et de la faune sauvage. Abandonnées à leur sort et dégradées, ces terres se transforment en friches faiblement pourvoyeuses de services écosystémiques, entraînant la paupérisation des populations concernées. Cette situation met en péril les efforts de préservation de l'environnement et le tourisme. La résolution de ces problèmes requiert une approche globale, intégrant des systèmes de pâture fondés sur les pratiques traditionnelles, les avancées scientifiques et les forces du marché.

L'élevage représente une part importante du PIB des pays d'Afrique méridionale, et il est bien entendu vital pour les familles qui en dépendent. Conscients de cette réalité, les spécialistes de la conservation de la nature se tournent de plus en plus souvent vers le secteur privé pour encourager de meilleures pratiques dans l'exploitation des terres de pâture.

L'investissement privé dans les activités de conservation et de réhabilitation environnementale peut tout à fait être motivé par les résultats financiers.

À travers un certain nombre d'intermédiaires, beaucoup d'acteurs du secteur privé achètent et transforment en effet du bétail et des produits de l'élevage issus de pâturages exploités collectivement par des communautés. Les spécialistes de la conservation de la nature peuvent ainsi démontrer aux agents de ce marché que, lorsque les « terres de parcours » sont correctement gérées, la productivité du bétail augmente, assurant un approvisionnement fluide et continu du marché. L'effet vertueux sur l'environnement se traduit ainsi directement en termes de bénéfices financiers.

UN ARTICLE DE

📍 AMOS THIONGO

Directeur régional de Conservation Finance Afrique, au sein de Conservation International

Amos Thiongo travaille pour Conservation International (CI), depuis les bureaux de l'organisation au Kenya, d'où il supervise les accords de protection de l'environnement passés par CI dans toute l'Afrique. Pendant plus de 15 ans, il a acquis une expérience dans la facilitation des processus multipartites visant à relever, au niveau local, des défis socio-économiques et environnementaux. Son travail consiste à concevoir des solutions de gestion durable des ressources naturelles impliquant une collaboration entre les communautés concernées, le secteur privé et la société civile. Sa conviction profonde est que les systèmes de marché portent en eux un fort potentiel d'entraînement du développement durable. Amos Thiongo est titulaire d'un master en développement rural et du diplôme d'analyse financière CFA (Certified Financial Accountant).

COLLABORER LOCALEMENT AVEC LES COMMUNAUTÉS CONCERNÉES

Dans cette région, on rencontre de plus en plus d'exemples de réussite de l'implication du secteur privé dans la gestion durable des pâturages. C'est le cas par exemple à Umzimvubu, en Afrique du Sud – un bassin versant hydrographique majeur, extrêmement riche en biodiversité. Cette zone, exploitée depuis de longues années selon des pratiques d'élevage inadéquates et non durables, était fortement dégradée. Depuis 2015,

la branche sud-africaine de Conservation International s'est associée à d'autres partenaires au sein du groupement Umzimvubu Catchment Partnership Platform, dans le but de travailler avec les communautés locales à une transition vers la gestion durable et raisonnée de leurs pâturages. Dans le cadre de ce partenariat, les communautés concernées s'engagent à adopter des systèmes de pâture planifiés pour assurer la



“ À Umzimvubu, les ONG jouent un rôle essentiel dans l’organisation des communautés pastorales et les encouragent à respecter leurs engagements en matière d’environnement. Elles les aident aussi à accroître la productivité et à répondre aux exigences de qualité. Mais c’est le secteur privé qui est le véritable moteur du développement durable. ”

restauration des sols, mais aussi à protéger les zones humides et à éliminer les espèces végétales envahissantes. En contrepartie, l’organisation à but non lucratif Meat Naturally organise des ventes de bétail pour les éleveurs respectueux de la charte. Elle se charge d’inviter des acheteurs à ces enchères, permettant ainsi à la communauté d’accéder au marché. En 2019, cette activité a atteint 715 000 dollars de chiffre d’affaires, qui ont bénéficié à 1 398 familles, avec un effet incitatif sur la transition vers une gestion plus durable des terres pastorales : les zones humides sont en cours de restauration, avec une augmentation de la quantité et de la qualité des eaux. La

prairie endémique se reconstitue peu à peu, et les espèces envahissantes d’acacias disparaissent. Ces efforts conduisent à une amélioration qualitative des terres et, par là-même, du bétail et des produits d’élevage.

À Umzimvubu, les ONG jouent un rôle essentiel dans l’organisation des communautés pastorales et les encouragent à respecter leurs engagements en matière d’environnement. Elles les aident aussi à accroître la productivité et à répondre aux exigences de qualité. Mais c’est le secteur privé qui est le véritable moteur du développement durable. Les ventes aux enchères permettent à des éleveurs jusqu’ici privés d’accès direct au marché de négocier de meilleurs prix, en évitant les intermédiaires.

Les accords de préservation fournissent de leur côté un cadre transparent à l’engagement des éleveurs. Ces derniers savent ce que l’on attend d’eux, et à quel soutien ils peuvent prétendre de la part de leurs partenaires de la société civile. Les acteurs du secteur privé y gagnent pour leur part des produits d’élevage de qualité, et l’assurance que la production respectera les pratiques environnementales durables. Les accords passés se fondent en outre sur une performance dûment attestée.

ÉTABLISSEMENT DE CHAÎNES DE VALEUR FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Dans le sud-ouest du Ghana, l’ONG Noé soutient la mise en place de chaînes de valeur qui favorisent la biodiversité. Dans cette région, la forêt de Kwabre-Tanoé fournit aux communautés locales de nombreux services écosystémiques, et elle abrite une biodiversité exceptionnelle, notamment le cercopithèque de Roloway (*Cercoptes roloway*), l’une des vingt-cinq espèces de primates les plus menacées au monde. Pour protéger cet habitat naturel menacé par la déforestation et le braconnage, un accord de conservation a été signé localement entre l’organisation civile Ankasa-Tano *Community Resource Management Area* (CREMA) et la Savannah Fruit

Company, un négociant en huile de coco. Aux termes de cet accord, la communauté s’engage en faveur de la préservation de la forêt, via la surveillance des écosystèmes, la reforestation et le respect des normes de certification biologique. En contrepartie, la Savannah Fruits Company lui apporte son soutien technique, s’engage à acheter les noix de coco aux exploitants à un prix équitable, assorti d’une prime, et verse 1 pesewa par noix de coco vendue au Community Conservation Fund. Cela représente une dotation de 5 500 dollars par an pour ce fonds local de protection de l’environnement, qui lui permet de s’autofinancer.



En 2015, Conservation International a lancé l'initiative CAPPP (Conservation Agreements Private Partnership Platform), visant à accélérer la contribution du secteur privé à la préservation de la biodiversité et au maintien des services écosystémiques sur les sites naturels importants. Avec l'appui du Earth Fund du GEF (Fonds pour l'environnement mondial), et en collaboration avec le Programme des Nations unies pour l'environnement – organisme d'exécution –, la CAPPP s'est employée à nouer des partenariats mutuellement avantageux entre le secteur privé d'une part et, d'autre part, les communautés locales et les propriétaires fonciers, qui s'engageaient à préserver la biodiversité, limiter la dégradation des terres, soutenir les réglementations environnementales et promouvoir la gestion durable des ressources naturelles. Cinq ans plus tard, en 2020, une superficie totale de 1,2 million d'hectares, abritant une très forte biodiversité et s'étendant sur neuf pays, faisait l'objet d'accords de préservation sous l'égide de la CAPPP.

Dans le prolongement de cette démarche, l'AFD (Agence française de développement) a financé l'initiative « Pro-nature Enterprises for the People of Southern Africa ». En parte-

CONCLUSION ▼

Il existe aujourd'hui une impérieuse nécessité en même temps qu'une opportunité de faire évoluer les activités économiques dans certaines zones essentielles au maintien de la biodiversité. L'enjeu est de passer de la dégradation à la défense de l'environnement, selon une approche fondée sur le marché. En collaboration avec la société civile, le secteur privé a les moyens de jouer un rôle moteur dans cette évolution.

“ En 2015, Conservation International a lancé l'initiative CAPPP (Conservation Agreements Private Partnership Platform), visant à accélérer la contribution du secteur privé à la préservation de la biodiversité et au maintien des services écosystémiques sur les sites naturels importants. ”

nariat avec Conservation International et des ONG locales, cette collaboration continuera de rechercher l'appui du secteur privé, avec pour objectif la protection d'un million d'hectares de zones transfrontalières essentielles en Afrique australe. Dans ce dispositif d'amélioration des pâtures, les communautés concernées bénéficient, au niveau de l'offre, de la mise en place de relations commerciales privilégiées avec des acteurs privés du tourisme, de l'élevage et de secteurs qui leur sont rattachés. Ces communautés s'engagent à améliorer les conditions de coexistence entre les humains, la faune et la flore, ainsi qu'à une gestion durable de leurs pâturages, par le recours à des pratiques d'élevage culturellement et climatiquement adaptées.

Les perturbations économiques engendrées par l'épidémie de Covid-19 sont aussi une opportunité de remettre à plat les engagements pris par les acteurs du secteur privé, les communautés productrices et la société civile, afin de bâtir des modèles de production plus respectueux de l'écologie, qui bénéficieront aux communautés en phase de rétablissement, en même temps qu'à la nature dont elles dépendent. ■

REPÈRES CONSERVATION INTERNATIONAL

Depuis plus de 30 ans, Conservation International (CI) travaille à mettre en lumière et à préserver tous les bienfaits que la nature apporte aux sociétés humaines. En associant le travail de terrain à l'innovation scientifique, politique et financière, CI a contribué à la protection de plus de 6 millions de kilomètres carrés d'étendues terrestres et maritimes, dans plus de 70 pays. À ce jour, avec des bureaux implantés dans près de 30 pays et un réseau de plusieurs milliers de partenaires tout autour du globe, son rayon d'action est véritablement mondial.

Repenser la gouvernance de la santé et de l'environnement pour mieux répondre aux pandémies

📍 Serge Morand, écologue et biologiste, CNRS/Cirad

Les épidémies liées aux zoonoses se multiplient; l'intensification de l'élevage, la déforestation et la perte des habitats traditionnels multiplient en effet les risques de leur développement. Il est urgent de repenser les politiques de santé de façon pluridisciplinaire et collaborative. Il faut mettre en place une nouvelle gouvernance « Santé-Environnement » pour pouvoir s'attaquer efficacement à la fois aux causes et aux conséquences des épidémies.

UN ARTICLE DE
📍 SERGE MORAND

*Écologue et biologiste,
CNRS/Cirad*

Serge Morand est chercheur au CNRS et au Cirad. Écologue de la santé et parasitologue de terrain, il étudie les impacts des changements planétaires globaux (climat et usage des terres) sur les liens entre biodiversité, santé et sociétés en Asie du Sud-Est. Il a publié des articles et ouvrages sur la conservation de la biodiversité, l'écologie des interactions et les maladies infectieuses émergentes.

Depuis quelques décennies, nous constatons une recrudescence d'épidémies liées à des maladies zoonotiques – dues à des infestations parasitaires dont les agents se transmettent naturellement des animaux aux humains. Les crises sanitaires succèdent les unes aux autres et comme dans le cas de la Covid-19, elles peuvent s'accompagner de crises sociales et économiques. La grande accélération des épidémies n'est pas sans lien avec le développement spectaculaire des échanges internationaux.

Pourtant, une pandémie majeure était prévisible – et prévue. L'Organisation mondiale de la Santé l'a d'ailleurs dénommée la « maladie X » et a listé les agents infectieux potentiels qui pouvaient en être à l'origine, mais sans trop explorer les conditions socio-écologiques de leur potentiel d'émergence. Se préparer en prenant des mesures de biosurveillance ou en cataloguant tous les virus des animaux sauvages, c'est important, mais ce n'est pas suffisant pour éviter l'émergence des zoonoses ni pour réduire les conditions favorables aux pandémies.

CRISE DE LA BIODIVERSITÉ ET ÉPIDÉMIES DE ZONOSSES

Le nombre important d'épidémies de zoonoses est globalement corrélé à la crise de la biodiversité. Cela s'explique par le développement de l'élevage, par la déforestation, et par la perte d'habitats gérés traditionnellement.

Le développement de l'élevage est une cause majeure de baisse de biodiversité et d'augmentation des zoonoses. Entre 1960 et 2016, le cheptel mondial de cochons est passé de 500 millions à 1,5 milliard et celui des poulets de 5 à 22 milliards. En réduisant les habitats naturels convertis

pour l'alimentation des animaux de rente, la croissance ininterrompue de l'élevage favorise les passages des agents microbiens de la faune sauvage aux humains.

La déforestation et les plantations industrielles sont également des facteurs associés aux émergences et aux épidémies de zoonoses. Les pays les plus affectés par l'augmentation des épidémies sont les pays présentant des accroissements importants des taux de déforestation ou du taux de conversion de terres en plantations commerciales.

La crise de la biodiversité modifie les interactions essentielles au bon fonctionnement des écosystèmes et à la qualité des services écosystémiques. La disparition de leurs prédateurs et des leurs compétiteurs diminuent les régulations des animaux réservoirs, des microbes qu'ils hébergent et des vecteurs qui peuvent les transmettre. Le service écosystémique de régulation de la transmission des maladies est ainsi neutralisé. Les habitats à la diversité désormais appauvrie et simplifiée perdent leur résilience écologique comme leur résilience aux épidémies.

“ Le nombre important d'épidémies de zoonoses est globalement corrélé à la crise de la biodiversité. Cela s'explique par le développement de l'élevage, par la déforestation, et par la perte d'habitats gérés traditionnellement. ”

RENFORCER NOTRE COMPRÉHENSION DES ÉMERGENCES ET DES CRISES SANITAIRES

Constatons d'emblée qu'une crise affectant la santé humaine, même si elle est d'origine animale, même si elle est liée à la façon dont nous concevons nos relations à la nature, ne sera hélas jamais gérée seulement que par des experts du domaine biomédical. Là encore, l'expérience de la Covid-19 nous démontre que la gestion de l'urgence sanitaire est déconnectée de la bonne compréhension des processus qui ont conduit à l'émergence de la crise sanitaire globale. Il convient pourtant, pour être plus efficaces, de renforcer cette analyse – cela commence par distinguer trois niveaux d'implication : le biologique, l'épidémiologique et le politique.

L'origine d'un agent infectieux relève du biologique. Dans le cas du SARS-CoV2, il s'agit d'un Beta-coronavirus ayant pour réservoir une espèce de chauves-souris insectivores, et potentiellement un hôte intermédiaire encore inconnu. Les recherches menées à ce niveau d'analyse vont de la virologie à l'immunologie en passant par l'infectiologie. Ces recherches permettent de compléter le catalogage des virus potentiellement émergents et de développer des nouveaux outils de diagnostic et de traitement.

Le deuxième niveau, épidémiologique, s'intéresse au mode de transmission de l'agent infectieux entre animaux, entre animaux et humains, puis entre humains. Cette transmission s'inscrit dans un contexte écologique, social et économique : crise de la biodiversité, trafic d'animaux sauvages, déforestation, augmentation de l'élevage, urbanisation, mondialisation des échanges. Il s'agit de comprendre comment un virus qui circulait dans des populations de chauves-souris quelque part en Asie a pu se retrouver quelques mois plus tard dans l'ensemble des populations humaines de la planète.

Le troisième niveau, politique, concerne la gestion de la crise sanitaire. Celle-ci révèle la perception de l'épidémie par le corps social, les acteurs de la santé et les décideurs politiques. Ayant acquis le statut de crise sanitaire, l'épidémie engendre une réponse (bio)politique avec la mise en place de mesures de quarantaine, de confinement, de développement de tests de dépistage et de traitements. Ces mesures ne sont pas sans conséquences sur les sorties de crise et les leçons à en tirer, comme sur la préparation à l'éventualité de nouvelles crises. Malheureusement, chaque crise sanitaire conduit à une accentuation des mesures de biosécurité au détriment du traitement des causes de l'émergence et de la propagation des épidémies.



SE PRÉPARER OU ÉVITER LA PROCHAINE ZOOSE PANDÉMIQUE

REPÈRES CNRS/CIRAD

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est une institution de recherche parmi les plus importantes au monde. Ses scientifiques explorent le vivant, la matière, l'univers et le fonctionnement des sociétés humaines. Le Cirad est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes. Avec ses partenaires du Sud, le Cirad produit et transmet de nouvelles connaissances pour accompagner l'innovation et le développement agricole. Le CNRS et le Cirad travaillent ensemble ou interviennent conjointement sur de nombreux projets.

Les épidémies et émergences de zoonoses sont les manifestations d'un dysfonctionnement de nos liens aux animaux, sauvages et domestiques. L'approche « One Health »¹ est encore trop centrée sur la biosurveillance et la biosécurité, avec une faible prise en compte de la santé des écosystèmes (pourtant portée par le PNUE et l'Unesco). L'approche « Santé dans toutes les politiques » préconisée par l'OMS est encore peu mise en œuvre, ce qui explique le peu de dialogue et d'actions intersectoriels lors des crises sanitaires.

La re-végétalisation de notre alimentation peut devenir un objectif de santé public primordial. Les diététiciens nous disent que la réduction de la part des protéines animales au profit de protéines végétales a des effets bénéfiques sur la réduction des maladies cardio-vasculaires et sur l'apparition des maladies auto-immunes. Une réduction de l'alimentation carnée aura des effets bénéfiques sur l'environnement, la déforestation et la baisse de biodiversité, tout en permettant de diminuer les risques sanitaires zoonotiques. La santé globale peut rejoindre la santé écologique et sanitaire des territoires.

IDENTIFIER ET DÉPASSER LES FRONTIÈRES DISCIPLINAIRES ET SECTORIELLES

Une nouvelle approche de la santé et de l'environnement nécessite que les frontières disciplinaires et sectorielles ainsi que les clés de leur décroisement soient identifiées. Ce qui doit se traduire par le développement de politiques de santé collaboratives et co-construites entre

des communautés de citoyens, des scientifiques et des administrations, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance « Santé-Environnement ».

“ Une réduction de l'alimentation carnée aura des effets bénéfiques sur l'environnement, la déforestation et la baisse de biodiversité, tout en permettant de diminuer les risques sanitaires zoonotiques. ”

La vision traditionnelle d'« éducation » des citoyens, communautés, praticiens, décideurs doit être dépassée pour aller vers une compréhension partagée des connaissances, des représentations et des valeurs portées par les différents acteurs. À l'expertise traditionnelle doit se substituer une expertise plurielle, intégrant des savoirs scientifiques et des formes de connaissances basées sur l'expérience et le vécu des populations, comme sur celles des administrations publiques. De cette nouvelle approche liant étroitement santé et environnement dépend notre capacité à éviter les futures crises sanitaires et sociales liées aux zoonoses. ■

¹ L'initiative « One Health » (« Une seule santé ») est un mouvement créé au début des années 2000 qui promeut une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé publique, animale et environnementale aux échelles locales, nationales et planétaire. Elle vise notamment à mieux affronter les maladies émergentes à risque pandémique. Elle s'appuie sur une alliance entre trois entités de l'ONU (OMS, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale) ainsi que sur de grandes institutions et des centaines de scientifiques (source : Wikipédia, « One Health », consulté le 20/12/2020).



Inciter les entreprises à la restauration des milieux naturels

📍 Samir Whitaker, expert Biodiversité, Fauna & Flora International

Face à l'accélération de la crise mondiale du climat et de la biodiversité, et au vu de la disparition des puits de carbone et de certains écosystèmes essentiels à la survie de l'humanité, il est plus que jamais urgent de restaurer et de protéger les milieux naturels. La reconstruction des milieux dégradés est indispensable pour parvenir à la résilience économique et climatique, et pour protéger les sols, les bassins hydrographiques et les espèces sauvages. La collaboration des entreprises avec d'autres partenaires est, elle aussi, une nécessité si l'on veut placer ces efforts de restauration au niveau de l'enjeu environnemental planétaire.

La décennie qui s'ouvre a été déclarée par l'ONU « Décennie pour la restauration des écosystèmes ». L'ambition affichée est de mettre fin à la dégradation des écosystèmes et de les restaurer, afin d'atteindre les objectifs mondiaux – et intrinsèquement liés – fixés pour le climat, la nature (y compris en termes de biodiversité) et le bien-être de l'humanité (sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté, notamment).

La restauration des écosystèmes concerne entre autres les mangroves, les herbiers marins et les forêts. Elle peut passer par la régénération naturelle ou assistée, l'agroforesterie, l'amélioration des sols ou une gestion mieux adaptée et plus durable des milieux naturels, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou marins. Tout écosystème dégradé

(mines, exploitations agricoles, forêts, zones de pêche) présente un potentiel de restauration. Le rétablissement de l'intégrité écologique peut aussi se faire à grande échelle, par exemple pour tout un plateau géologique ou une chaîne montagneuse.

Les ressources naturelles telles que les minerais, l'eau ou les terres fertiles sont distribuées de façon inégale sur la planète, et tendent à être plutôt regroupées. Bien souvent, les zones où elles se concentrent recoupent en partie ou jouxtent des zones présentant un degré élevé de biodiversité (par exemple la bauxite, le titane et le nickel se trouvent principalement dans des endroits couverts de forêts). Cette situation conduit au regroupement des activités opérationnelles des entreprises, notamment minières, qui dépendent de l'accès à ces ressources.

UN ARTICLE DE
📍 SAMIR WHITAKER

Expert Biodiversité, Fauna & Flora International

Samir Whitaker a travaillé pendant plus de 15 ans auprès des entreprises sur des sujets de gestion environnementale, d'abord pour une société de génie civil et dans l'industrie extractive, puis pour plusieurs ONG internationales. Son travail consiste principalement à accompagner les entreprises dans l'identification, l'analyse et la gestion des risques environnementaux, et à développer des plans d'action pour la biodiversité ou des stratégies de compensation destinées à répondre aux exigences de certains prêteurs, comme la Société financière internationale (IFI). Samir Whitaker est titulaire d'un master en chimie de l'environnement et d'un autre en *Conservation leadership*, principalement axé sur les mécanismes de compensation de la biodiversité dans le secteur minier.

“ *Les ressources naturelles telles que les minerais, l'eau ou les terres fertiles sont distribuées de façon inégale sur la planète, et tendent à être plutôt regroupées.* ”

“ Les avantages pour les entreprises sont considérables : confiance accrue des consommateurs, atteinte ou dépassement des objectifs réglementaires, etc. ”

Si les activités de beaucoup de ces entreprises bénéficient localement aux communautés humaines (opportunités économiques, sécurité, amélioration des soins de santé et de l'accès à l'eau potable), elles ont aussi des impacts négatifs : dégradation des forêts, épuisement des ressources, pollution des cours d'eau et de la nature environnante. Sur certains territoires,

des opérations en cours participent à la dégradation de l'environnement :

- activités du secteur privé sur l'île de Bornéo (huile de palme) et dans la province de Sumatra du Sud (mines de charbon) ;
- exploitation minière à grande échelle en Guinée (bauxite et minerai de fer), et dans le centre méridional du Brésil ou au Libéria (minerai de fer) ;
- petites exploitations minières artisanales dans le bassin amazonien (province de Zamora-Chinchipe, en Équateur) ou dans le bassin du fleuve Congo (Guinée équatoriale, Gabon, Congo-Brazzaville, RDC, République centrafricaine, Cameroun).

DE LA DÉGRADATION À LA RESTAURATION

Dans d'autres territoires, la dégradation a déjà eu lieu, sans qu'il en soit réellement pris acte, et sans restauration. C'est le cas de certains sites miniers, comme le bassin de la rivière Falémé, en Afrique occidentale, où la dégradation s'aggrave (envasement des cours d'eau et lixiviation de métaux toxiques).

Le secteur privé dans son ensemble est assez faiblement engagé dans les programmes de restauration à grande échelle des milieux naturels. Les raisons sont multiples, et principalement liées à des biais perceptifs – opportunités limitées, risques associés, exposition à des passifs, défaut de mandats – mais aussi aux lois antitrust (qui entravent les coopérations intersectorielles).

De ce fait, peu d'entreprises intègrent la dimension du « paysage » dans leurs politiques sociales et environnementales, et les influences extérieures des institutions publiques ou des organismes de crédit (comme la Banque mondiale) l'exigent rarement. Les « zones d'influence » – celles où sont ressentis les impacts de l'entreprise – sont en général définies au cas par cas. En outre, les méthodes de suivi et d'évaluation (en particulier dans le secteur minier) vont rarement au-delà des activités opérationnelles directes de l'entreprise, et la communication de ses performances comporte rarement un volet sur ces critères.

Du point de vue de Fauna & Flora International (FFI), les entreprises pourraient s'impliquer beaucoup plus activement dans la restauration. Elles y gagneraient, elles aussi, à condition de le faire sur l'ensemble des milieux naturels concernés, de façon stratégique et intégrée, et dans le cadre de partenariats clairement définis (entre le secteur privé, les ONG et les États).

Les opportunités sont nombreuses. De vastes étendues de terres dégradées ou de cours d'eau nécessitent une restauration, qui permettrait de sauvegarder les espèces, d'assurer la subsistance humaine et l'accès aux services écosystémiques, et de rétablir les réseaux écologiques naturels. La coopération des entreprises entre elles peut conférer à ces initiatives la légitimité et la stabilité nécessaires, leur apporter des ressources (financières et techniques) et la maîtrise foncière de la restauration. Les avantages pour les entreprises sont considérables : confiance accrue des consommateurs, atteinte ou dépassement des objectifs réglementaires, réduction des risques liés à l'eau, ou encore bénéfices financiers de la séquestration du carbone – pour n'en citer que quelques-uns.



PROGRESSER, PAS À PAS

Les étapes d'exploration et de mise en œuvre de ces pistes, essentielles pour la restauration du milieu naturel, peuvent comporter :

1. le développement d'une cartographie des opportunités existantes ; l'essentiel des données nécessaires existe déjà.
2. La sélection des actions les plus pertinentes, sur la base de critères liés aux coûts environnementaux et de restauration, en retenant les options présentant le meilleur rapport coûts-bénéfice. Cette sélection peut aussi être affinée, en discutant avec les entreprises présentes localement.
3. L'établissement d'une feuille de route pour les milieux naturels sélectionnés, en s'appuyant sur les exigences des autorités réglementaires nationales en matière de restauration, et en les dépassant pour produire des revenus liés à la séquestration du carbone résultant des actions de restauration des écosystèmes.
4. La création de partenariats avec des agences gouvernementales et des « influenceurs » tels que les banques de développement et autres bailleurs de fonds multilatéraux, afin de doter ces projets en capital.

5. La mise en place d'un outil d'organisation des actions collaboratives, qui pourrait aussi proposer un accompagnement méthodologique et des études de cas spécifiques au secteur.

Un certain nombre d'initiatives et de modèles de restauration ont rencontré le succès, parmi lesquels la méthodologie de « réhabilitation frugale » utilisée dans l'extraction minière artisanale en Mongolie¹, ou le travail de FFI dans la restauration et la préservation de terres pastorales à usage mixte au Kenya et dans les forêts d'araucaria du Brésil, ou encore la réhabilitation par les cimentiers européens de carrières de calcaire et d'agrégats pour le rétablissement d'habitats naturels prioritaires. Le besoin le plus urgent, qui est aussi source d'opportunité, consiste à déployer ces approches à l'échelle d'ensembles naturels de grande ampleur – en attirant davantage de partenaires et en imaginant des stratégies conjointes de restauration, pour conjuguer et accroître les ressources, afin de restaurer des milieux naturels beaucoup plus vastes et des écologies en réseaux. ■

REPÈRES FAUNA & FLORA INTERNATIONAL

Fauna & Flora International (FFI) est la plus ancienne organisation internationale consacrée à la conservation des espèces. Un aspect essentiel de sa mission consiste à trouver des moyens de concilier les impératifs souvent contradictoires du développement économique et de la conservation de la nature. Ces deux dernières décennies, FFI a placé au cœur de son action un engagement proactif auprès du secteur privé – visant à intégrer la biodiversité au cycle de vie complet des activités opérationnelles, et à mettre en œuvre une gestion à la fois stratégique et pragmatique. À ce jour, FFI a en cours plus de 140 projets, dans une quarantaine de pays à travers le monde.

“ *Un certain nombre d'initiatives et de modèles de restauration ont rencontré le succès, parmi lesquels la méthodologie de « réhabilitation frugale » utilisée dans l'extraction minière artisanale en Mongolie.* ”

1. https://www.researchgate.net/publication/333584358_The_Frugal_Rehabilitation_Methodology_for_Artisanal_and_Small_Scale_Mining_in_Mongolia_An_Innovative_Approach_to_Formalization_and_Environmental_Governance_with_Potential_for_International_Adaptation_



Pour une éco-concession systémique, introduction au temps des forêts

Emmanuel Groutel, expert Bois et forêts, Wood And Logistics Expert

Yann Alix, délégué général, Fondation Sefacil

François-Xavier Dugripon, expert Énergie, Société des experts bois

Plus que jamais sous le joug des menaces anthropique et climatique, les 4 milliards d'hectares de forêts que compterait notre planète disposent pourtant d'une valeur inestimable. Dans le bassin du Congo par exemple, pour faire face à ces pressions, un système de « financements verts » permet déjà de rémunérer les actions visant à réduire la déforestation. Plus globalement, c'est aussi le métier de gestionnaire forestier qui est à repenser dans ces zones fortement menacées, afin de développer les éco-concessions forestières qui prennent en compte toute la richesse des forêts, sans les réduire à une simple valeur marchande.

Les 4 milliards d'hectares de forêts mondiales estimés par la FAO¹ ont été valorisés à la hauteur de 150 000 milliards de dollars dans un récent rapport du Boston Consulting Group qui met en avant que les 3 trillions d'arbres sur la planète disposent surtout d'une valeur climatique unique par le stockage naturel du carbone². Ces chiffres étourdissants présentent deux réalités pour le futur de l'humanité : le calcul de la valeur commerciale de la forêt mondiale, qui contenait valeurs sociale et environnementale, inclut dorénavant une valeur climato-sociétale ; et 30 % de cette valeur

forestière totale pourrait disparaître d'ici 2050, essentiellement sous la pression de la déforestation, du changement d'utilisation des terres et de la hausse des températures mondiales.

Dans le seul bassin du Congo, ces réalités macro-forestières mondiales se traduisent par une somme de questions existentielles³ dont une particulièrement intéressante : pourquoi le secteur privé forestier doit devenir l'initiateur d'un nouveau paradigme de développement durable, équitable et rentable pour garantir la transmission du patrimoine forestier tropical aux générations futures ?

DE LA MENACE ANTHROPIQUE...

Le débat sur le dividende démographique africain s'avère abscons si on ne corrèle pas le nombre total d'habitants avec la progression du pouvoir d'achat et l'empreinte énergétique des futurs consommateurs. Les pays du bassin du Congo

pourraient être peuplés de 500 millions d'habitants d'ici 2100, exerçant *de facto* une exploitation intensive de son capital forestier qui représente plus de 80 % de la surface totale du Gabon et encore 60 % de celle du Congo-Brazzaville.

1 ▶ FAO. 2020. Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 - Principaux résultats. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca8753fr>

2 ▶ Kappen, G., Kastner, E., Kurth, T., Puetz, J., Reinhardt, A., & Soininen, J., (2020), *The Staggering Value of Forests – and How to Save them*. Boston Consulting Group Report. June 9th. <https://www.bcg.com/fr-fr/publications/2020/the-staggering-value-of-forests-and-how-to-save-them>

3 ▶ Groutel, E., & Alix, Y., (2015), *Le temps du bois. Note stratégique et prospective*. EMS Éditions. Caen.



La consommation forestière deviendrait alors avant tout régionale pour subvenir aux besoins essentiels d'une population subsaharienne qui pourrait représenter 1/5 de l'humanité (bois énergie pour la cuisson, bois de construction, conversion des forêts en terres agricoles, commerce interrégional africain). Rappelons que dès 2018, une majorité des panneaux de contreplaqués produits dans le bassin du Congo était déjà consommée sur place⁴.

Considérant une croissance moyenne annuelle de 3 à 4 % sur la période 2020-2050, les pays du bassin du Congo pourraient assister à un doublement (et même un triplement dans le cas de la République démocratique du Congo,

RDC) du pouvoir d'achat d'ici 2050. L'ampleur de la pression sur les réserves forestières serait décuplée car ces mêmes populations disposeraient de nouvelles facilités financières pour consommer des produits manufacturés africains mais surtout internationaux. Au-delà des demandes régionales, la Chine, qui recevait déjà plus de la moitié de la production forestière africaine en 2018⁵, pourrait amplifier sa demande, les forêts du bassin du Congo deviendraient, plus encore, des sources de matières premières, étant immédiatement disponibles sur « le marché mondial du commerce » et représenteraient un moyen de se procurer les devises nécessaires à l'achat de biens de consommation.

...AUX RÉALITÉS ENVIRONNEMENTALES...

Le rapport annuel de BP Energy⁶ fait la démonstration que la croissance économique est mécaniquement accompagnée d'une croissance de la demande en énergie. Cette relation entre revenu et énergie s'ajoute comme un mécanisme fatal alors que les forêts du bassin du Congo demeurent les premières pourvoyeuses d'énergie à des populations plus rurales qu'urbaines. Pour anticiper les effets irréversibles d'un tel scénario forestier tropical, les *Accords de Paris* sur le climat étaient, dans l'article 5, les mécanismes internationaux pour une économie forestière basée sur le stockage durable du carbone. Des mesures d'incitation positive pourraient accompagner les pays souverains détenteurs d'une forêt tropicale pour accroître les stocks de carbone forestier mais sans pour autant « muséifier » un patrimoine vivant unique. Cette démarche inclurait la préservation d'une biodiversité essentielle.

Jeremy Rifkin⁷ évoque « une bulle carbone qui n'a aucun équivalent dans l'histoire de l'humanité » et la

forêt semble constituer la première des solutions aux défis posés par le couple croissance énergétique-dérèglement climatique. C'est dans cette réalité contemporaine que des énergéticiens, des banques ou encore les GAFAM s'engagent dans « l'argent vert » pour, entre autres, soutenir une production électrique renouvelable. Depuis septembre 2019, le fond souverain norvégien s'est engagé à verser au total 150 millions de dollars par an pendant dix ans à l'État gabonais pour rémunérer des actions de réduction de la déforestation et d'augmentation du stockage de CO₂ dans les forêts nationales où se trouve la plus importante biodiversité. Cet engagement s'articule sur un prix plancher de 10 euros par tonne séquestrée. Dans cette perspective, les « fonds verts » pourraient apporter les sources de financement indispensables pour soutenir les concessionnaires forestiers déjà engagés dans des politiques de gestion forestière durable sous le contrôle des pouvoirs publics des États du bassin du Congo. Le caractère particulièrement innovant et prometteur de cette démarche se fonde,

UN ARTICLE DE

EMMANUEL GROUDEL

Expert Bois et forêts, Wood And Logistics Expert

Emmanuel Groutel est un spécialiste international du secteur forestier, de l'économie du bois et de ses flux internationaux. Consultant pour la FAO, le WWF, l'Union européenne ou le secteur privé, il est aussi chercheur associé à l'IAE de Caen. Il communique sa passion pour la forêt et le bois à travers une approche qui allie pragmatisme et éthique.

YANN ALIX

Délégué général, Fondation Sefacil

Yann Alix est *senior manager* du cabinet de conseil Abington Advisory et délégué général de la Fondation Sefacil, laboratoire d'idées prospectives et stratégiques spécialisé dans les secteurs maritime, portuaire et logistique. Il est intervenu dans plus de 50 pays en qualité d'expert des questions de gouvernance et de management stratégique. Il a fondé et dirige les collections *Les Océanides* et *Afrique Atlantique* de la fondation Sefacil.

FRANÇOIS-XAVIER DUGRIPON

Expert Énergie, Société des experts bois

François-Xavier Dugripont est expert des marchés, réseaux et concessions énergétiques. Il a structuré l'approvisionnement biomasse de Cofely, faisant de cet acteur le premier acheteur de bois énergie en France, puis il a dirigé le programme de développement du biogaz pour Engie. Il est aujourd'hui directeur de la stratégie et du développement du groupe Lamy.

4 • IDH, (2019), *Unlocking sustainable tropical timber market growth through data*.

<https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2019/11/IDH-Unlocking-sust-tropical-timber-market-growth-through-data.pdf>

5 • ATIBT, (2018), *Rapport final du forum international « Ensemble vers les chaînes d'approvisionnement vertes au niveau mondial »*, 22 au 29 octobre 2019. Chine. <https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2020/01/SHANGHAI-2019-RAPPORT-FINAL-20200129.pdf>

6 • BP Energy Outlook 2019 Edition. <https://www.bp.com/content/dam/bp/business-sites/en/global/corporate/pdfs/energy-economics/energy-outlook/bp-energy-outlook-2019.pdf>

7 • Rifkin J. (2019), *Le new deal vert mondial*, Les liens qui libèrent.



REPÈRES

FONDATION SEFACIL

La Fondation Sefacil promeut la recherche et les projets pédagogiques innovants dans le domaine de la logistique internationale, et favorise les échanges entre le monde professionnel et le monde universitaire sur ces questions.

SOCIÉTÉ DES EXPERTS BOIS (SEB)

La Société des experts bois est un centre de compétences sur le bois en tant que matériau, ses dérivés et ses applications. Il est composé d'un réseau d'experts qui interviennent en France et à l'international dans différents domaines (études économiques et commerciales, études techniques, audits et conseils, bilan carbone, bilan énergétique, etc.) Ce réseau d'experts permet d'apporter un conseil indispensable pour les tribunaux, les compagnies d'assurances, les professionnels de la filière bois et les particuliers.

WOOD AND LOGISTICS EXPERT (WALE)

Avec plus de 35 années d'expérience au service de la filière bois et de la logistique, les équipes de WALE ont démontré leur savoir-faire et leurs compétences, dans le monde entier, pour tout ce qui touche à l'expertise, au conseil et à la formation dans le secteur du bois. Adaptation à l'interculturel, connaissance des essences, des produits, des besoins, des flux internationaux et des évolutions des différents marchés leur permettent d'être à la pointe de ce secteur. Alliant éthique et pragmatisme, WALE présente une offre de services au cœur des préoccupations de ses partenaires et clients.

dans le cas du Gabon, sur la préservation d'un stock de carbone existant, résultat d'une bonne gestion passée, qui s'inscrit en contrepoint des mécanismes classiques fondés principalement sur l'additionnalité et qui, dans le contexte spécifique du bassin du Congo, pourraient encourager des plantations post déforestation. Ces mécanismes

de valorisation, qui pourraient concerner les 230 millions d'hectares du bassin du Congo, supposent de promouvoir et généraliser un modèle d'éco-concession qui inclut et encadre toutes les parties prenantes dans une même conception du développement forestier et de la préservation de la biodiversité.

...JUSQU'AUX ÉCO-CONCESSIONS SYSTÉMIQUES

Héritées des contrats concessifs de l'industrie minière, les modalités de l'exploitation forestière tropicale ne sont plus assez en phase avec le défi d'élaborer un modèle inclusif qui repose sur des mécanismes innovants de création de valeur partagée sur le long terme. Souvent vilipendés dans un amalgame d'idées préconçues, les concessionnaires forestiers demeurent pourtant les mieux placés pour aller vers un modèle systémique qui conjugue valorisation et préservation de la forêt tropicale. Encore largement basées sur la seule gestion commerciale des essences extraites, les concessions ont su évoluer au fil des régulations/certifications internationales et des contraintes imposées par des tierces parties comme les ONG ou les bailleurs de fonds multilatéraux. Avec le réchauffement climatique, la forêt tropicale propose « une nouvelle valeur de marché » qui dépasse largement le seul prix de ses réserves en bois. Pour les concessionnaires, les contraintes liées aux mesures de compensation d'aujourd'hui, peuvent devenir les mécanismes de rémunération de demain, inclus explicitement dans des clauses contractuelles d'une gouvernance forestière repensée.

Une éco-concession systémique est avant tout redistributive pour développer les territoires forestiers avec des missions d'intérêt environnemental où les populations forestières deviennent des « salariés-partenaires » mais aussi des « entrepreneurs-partenaires ». Cette concession d'un nouveau genre se base sur un partenariat public-privé avec une gouvernance

qui n'ampute pas la souveraineté des nations mais garantit la préservation et le développement des dimensions culturelles et sociétales de la forêt. Dans certains cas, un actionnariat diversifié composé d'acteurs locaux, nationaux et internationaux, donnerait la possibilité de conjuguer les intérêts publics, privés et universels. Agroforesterie, foresterie communautaire et écotourisme forestier permettraient d'assurer le développement d'un agrobusiness africain vertueux au service des populations du bassin du Congo. Les services écosystémiques (fourniture d'eau et d'électricité, régulation des hydro-systèmes, stockage du carbone y compris dans les sols forestiers, préservation de la biodiversité espèces et habitats, etc.) sont rémunérés par des flux financiers internationaux fléchés uniquement sur les éco-concessions. Une forêt tropicale est un patrimoine intemporel avec jusqu'à 45 000 espèces végétales à l'hectare (contre 1 500 en milieu tempéré et 160 en milieu boréal)⁸. Un écotourisme rémunérateur est possible à terme dans une gestion durable et raisonnée des réserves forestières comme le démontre Natural Capital Coalition⁹. En ne ponctionnant qu'un seul arbre par hectare tous les 25 ou 30 ans, une gestion forestière responsable peut produire 17 fois plus de valeur¹⁰ qu'une stricte politique de conservation. Une partie des concessionnaires, essentiellement européens, opère déjà dans le respect d'une gestion forestière aux modalités vertueuses et inclusives dans le bassin du Congo. Leurs responsabilités sont

8 • Ibid ii

9 • Natural Capital Coalition, (2018), *Forest Products Sector Guide: Case Study for Interholco*. July, 25th. <https://naturalcapitalcoalition.org/forest-products-sector-guide-case-study-for-interholco/>

10 • Ibid ii



engagées souvent au-delà des termes initiaux du contrat de concession. Les rémunérations pour tous les « services annexes » de l'exploitation forestière sont rarement stipulées et encore plus rarement réindexées au fur et à mesure que les pratiques de gestion durable se généralisent.

Une éco-concession se construit de manière dynamique, suivant les principes d'une ingénierie réglementaire qui fait ses preuves dans d'autres secteurs d'activités sur le continent africain¹¹. La rigidité des termes contractuels du partenariat public-privé dans les concessions forestières n'est plus adéquate, tant pour l'autorité publique souveraine que pour la société privée. L'éco-concession se propose de réviser les fondements contractuels au-delà des seules considérations juridiques, économiques et financières en intégrant les dimensions sociales, sociétales, environnementales, climatiques, énergétiques, etc. C'est un changement de paradigme complet où la ressource forestière devient un écosystème à très haut potentiel pour le concessionnaire.

CONCLUSION ▼

Le changement climatique a permis l'émergence de mécanismes internationaux de « financement vert » qui constituent une opportunité exceptionnelle de revaloriser les forêts d'un continent qui présente le taux annuel de perte forestière nette le plus élevé avec 3,9 millions d'hectares entre 2010 et 2020¹². Il faut se rappeler qu'une concession de palmiers à huile peut rapporter jusqu'à 700 fois plus qu'une gestion patrimoniale de la forêt tropicale¹³ mais le préjudice est irréversible et la capacité de séquestration forestière du carbone disparaît à jamais. Dans ces circonstances, la mise en œuvre d'éco-concessions systémiques constitue un rempart que doivent

“ L'éco-concession se propose de réviser les fondements contractuels au-delà des seules considérations juridiques, économiques et financières en intégrant les dimensions sociales, sociétales, environnementales, climatiques, énergétiques, etc. ”

Plutôt que de penser en termes de compensation, un éco-concessionnaire valorise un écosystème de services dans une autre relation à l'espace-temps. Il est un gestionnaire de puits de carbone et de biodiversité pour qui la production de bois représente une valeur économique marginale de son activité. Il accompagne le développement de l'écotourisme et inclut les populations forestières. Les gestionnaires écosystémiques reçoivent directement les fonds carbone internationaux et en reversent une partie aux États sous forme de taxes.

saisir les pouvoirs souverains du bassin du Congo en s'appuyant sur les concessionnaires privés pour qui il devient une priorité absolue de transformer leur métier de gestionnaire forestier.

À l'instar de ce que l'on pressent pour les masses océaniques, la forêt devient un enjeu universel de protection et de préservation de l'humanité. Pour l'instant, la forêt, et plus particulièrement celle de la zone intertropicale, demeure une des seules pistes tangibles pour accroître les puits de carbone, lutter durablement contre le réchauffement climatique et protéger une biodiversité exceptionnelle. ■

11 • Voir notamment les travaux et réalisations sur les concessions portuaires du cabinet international Axelcium

12 • Ibid i

13 • Ibid iv



L'approche de Total pour répondre aux enjeux de la biodiversité

👤 Steven Dickinson, spécialiste Biodiversité au sein du département Environnement, Total
Patricia Mani, directrice Environnement et Sociétal, Total

Total a mis en place dès 2005 une politique ambitieuse de protection de la biodiversité. Le groupe est aujourd'hui engagé pour la protection de l'environnement autant au niveau local (« plans d'action biodiversité » pour les nouveaux projets, par exemple) que global (participation à l'élaboration d'un Plan mondial de la biodiversité). Total conçoit cet engagement à la fois comme une opportunité et un investissement indispensable pour son avenir.

REPÈRES TOTAL

Total est un groupe multi-énergies, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone. Présent dans plus de 130 pays avec plus de 100 000 collaborateurs, l'ambition du groupe est de devenir l'entreprise de référence dans la production et la commercialisation d'énergies responsables. Conscient de la nécessité de protéger l'environnement, Total s'assure de la prise en compte de la biodiversité dans toutes ses activités.

Le chemin parcouru par Total en matière de biodiversité débute en 1992 avec la création de la Fondation Total et la mise en place de ses activités de mécénat en faveur des écosystèmes marins. Cette attention pour les problématiques environnementales a donné naissance, en 2005, à la politique Biodiversité du groupe. En 2016, Total s'engage à contribuer à la réussite des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies et signe, en 2018, l'initiative « act4nature » promue par l'Association française des entreprises pour l'environnement. Enfin,

en 2020, le groupe participe à la préparation du Plan mondial de la biodiversité, dans le cadre de la Convention de l'ONU sur la diversité biologique (CDB), lors de la COP15.

Ces engagements répétés, sur une longue durée, en faveur de la protection de la diversité environnementale, permettent aujourd'hui à Total de bénéficier d'un riche retour sur expérience, basé autant sur des pratiques de gestion locale que sur une stratégie d'entreprise globale. Ils ont aussi débouché sur de nouvelles opportunités de développement et permettent de préparer l'avenir du groupe.

“ *En raison de leur nature, les activités de Total peuvent être localisées dans des environnements naturels sensibles. Elles impactent parfois négativement la biodiversité locale et il arrive qu'elles mettent à risque certains services écosystémiques qu'offrent les environnements naturels.* ”



DES ACTIVITÉS QUI IMPACTENT LA BIODIVERSITÉ

En raison de leur nature, les activités de Total peuvent être localisées dans des environnements naturels sensibles. Elles impactent parfois négativement la biodiversité locale et il arrive qu'elles mettent à risque certains services écosystémiques¹ qu'offrent les environnements naturels.

Ces effets indésirables, de nature et d'ampleur variables, sont avant tout dus au changement d'usage des milieux – c'est le cas lorsqu'une installation industrielle et les infrastructures associées sont implantées dans une zone naturelle. Mais il existe aussi des pressions chroniques sur la biodiversité, qui peuvent prendre la forme de rejets gazeux et liquides, ou de nuisances sonores. Des événements accidentels, bien que rares, peuvent également endommager l'environnement.

Les installations produisant des énergies renouvelables peuvent aussi exercer une pression sur la biodiversité : l'implantation de fermes solaires peut mener à la conversion partielle d'un habitat naturel, les pales des éoliennes sont parfois dangereuses pour l'avifaune, etc.

Réduire les effets négatifs des activités de Total sur l'environnement passe donc, en tout premier lieu, par leur reconnaissance et leur identification.

À ces problématiques locales s'ajoute l'urgence globale du changement climatique et de son impact sur la biodiversité. Dans ce domaine, Total s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 avec certains jalons clés, notamment une capacité de production de 35 GW d'électricité d'origine renouvelable d'ici 2025.

DES RÉPONSES ADAPTÉES À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Pour répondre à tous ces enjeux, qu'ils soient locaux ou globaux, Total a donc mis en place dès 2005 une politique spécifique de gestion et de protection de la biodiversité. Elle introduit en particulier la démarche « éviter-réduire-compenser »². La biodiversité intègre alors pleinement le système de management environnemental des sites et filiales du groupe ; les études d'état initial, les études d'impact et le suivi des actions de gestion lors des opérations sont systématisés.

En 2020, Total s'est engagé à rendre obligatoires les « plans d'action biodiversité (PAB) » pour ses projets situés dans les zones les plus sensibles³ (soit environ une dizaine de projets à ce jour – voir encadré). Pour les sites situés en zone d'intérêt prioritaire⁴, ces plans d'action doivent d'ailleurs dégager un « gain net de bio-

diversité »⁵, attesté par un tiers, ce qui sera le cas pour le projet pétrolier Tilenga en Ouganda. Mais il n'y a pas que les nouveaux projets qui sont concernés : certains sites « historiques », situés dans des zones déjà très industrialisées, développent eux aussi une approche environnementale. C'est le cas de la raffinerie de Feyzin, en France, où les populations végétales du site ont été soigneusement cartographiées et une gestion spécifique et différenciée a été mise en place (en particulier en ce qui concerne les fauches). Aujourd'hui, environ un quart du site est disponible pour le développement de la biodiversité locale. Désormais, l'entreprise va mener systématiquement des « diagnostics biodiversité » sur et autour de ses sites importants pour l'environnement c'est-à-dire ceux

UN ARTICLE DE

STEVEN DICKINSON

Spécialiste Biodiversité au sein du département Environnement, Total

Steven Dickinson est en charge d'élaborer la politique Biodiversité de Total, les objectifs et la feuille de route associés, et d'appuyer à sa mise en œuvre. En 2018, il a piloté l'adhésion de Total à l'initiative act4nature, qui s'est matérialisée par un ensemble d'engagements publics pris par le groupe. En 2020, il a été moteur dans l'élaboration de « l'Ambition Biodiversité » du groupe et des Engagements associés.

PATRICIA MANI

Directrice Environnement et Sociétal, Total

Ingénieure agronome de formation, Patricia Mani est la directrice Environnement et Sociétal de Total au sein de la Direction HSE. À ce titre, elle est en charge de la définition et du pilotage des objectifs de performance environnementale et sociétale du groupe. Elle est par ailleurs directrice de la Gestion de crise pour le groupe, en charge de la préparation des entités du Groupe à faire face à tout type de crise.

1 ▶ Les écosystèmes procurent de nombreux services, dits services écologiques ou services écosystémiques. Certains sont vitaux pour de nombreuses espèces ou groupes d'espèces (comme la pollinisation). Ils sont généralement classés comme bien commun et/ou bien public (source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Service_%C3%A9cosyst%C3%A9mique).

2 ▶ « Éviter-réduire-compenser » est un principe de développement durable visant à ce que les aménagements n'engendrent pas d'impact négatif sur leur environnement. Il est notamment inscrit dans stratégie européenne pour la biodiversité (source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89viter-r%C3%A9duire-compenser>).

3 ▶ Zones UICN I à IV et les zones Ramsar.

4 ▶ UICN I à II et les zones Ramsar.

5 ▶ L'amélioration de la biodiversité d'une zone définie faisant suite à une intervention humaine peut constituer un « gain net de biodiversité ».



“ **En 2012, Total renonce à toute activité d'exploration pétrolière dans les zones de banquise arctique, espaces naturels très sensibles, dans lesquels il serait très difficile d'intervenir en cas de déversement accidentel de pétrole.** ”

certifiés ISO 14001 ; les premiers diagnostics seront menés dès 2021 et pourront aboutir, en fonction des résultats, à de nouveaux plans en faveur de la biodiversité.

Les engagements et processus associés à cette démarche d'amélioration se traduisent par un important travail d'intégration dans les règles internes du groupe. La biodiversité est par exemple intégrée dans le processus d'évaluation des risques du groupe (dit « CORISK ») dont les critères, évolutifs par nature, ont été mis à jour en 2020 avec la publication de l'Ambition Biodiversité du groupe. Des guides expliquant les modes de gestion de la biodiversité ainsi que des outils d'aide à la décision ont aussi été développés

pour apporter des solutions concrètes aux équipes en charge de ces sujets sur les sites et projets. Cette intégration est couplée à un programme de formation à la biodiversité des collaborateurs du groupe, allant de la sensibilisation (menée avec le Muséum national d'Histoire naturelle) jusqu'à la maîtrise des meilleures pratiques existantes en la matière (en particulier celles définies par la Société financière internationale du groupe Banque mondiale).

Enfin, le groupe a aussi pris la décision d'éviter certaines zones à forte sensibilité environnementale. Ainsi, en 2012, Total renonce à toute activité d'exploration pétrolière dans les zones de banquise arctique, espaces naturels très sensibles, dans lesquels il serait très difficile d'intervenir en cas de déversement accidentel de pétrole. À ce jour, Total est la seule *major* de son secteur à avoir pris cet engagement. Cette annonce est suivie en 2013 par la décision de proscrire toute activité d'exploration et de production dans les sites inscrits sur la liste du patrimoine naturel mondial de l'Unesco⁶ – l'entreprise reconnaissant ainsi leur valeur universelle.



Le PAB du projet de Yemen LNG

Le projet de liquéfaction de gaz naturel de Yemen LNG – entreprise dans laquelle Total est actionnaire à hauteur de 39,6 % – a donné lieu à la mise en place d'un « plan d'action biodiversité (PAB) » ambitieux. Ainsi, les plans initiaux des installations de ce projet ont été optimisés pour éviter au maximum d'importantes zones de récifs coralliens. Pour les blocs coralliens qui restaient concernés par l'implantation du port, le PAB comprenait un important programme de translocation des coraux, une première mondiale à cette échelle. L'ensemble des travaux a été suivi par un comité scientifique indépendant, incluant l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui avait une fonction de conseil et de vérification. Le principe d'un comité indépendant a depuis été repris dans d'autres projets du groupe ; il apporte en effet une forme d'assurance appréciable pour les parties prenantes internes et externes.

⁶ Inspiré des engagements de Shell et l'ICMM (International council on mining & metals) au début des années 2000



DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

La prise en compte de la biodiversité par Total a débouché sur plusieurs opportunités partenariales – en particulier avec certaines grandes ONG internationales⁷. Cet engagement a aussi donné à Total l'occasion d'influencer le secteur tout entier ; d'autres grands groupes pétroliers (comme BP et ENI) ont par exemple repris l'engagement d'éviter les zones Unesco. Total a d'ailleurs été désigné comme représentant du secteur pétrolier auprès de l'Extended Consultative Network de la Convention sur la diversité biologique, dans le cadre de la préparation des documents d'appui⁸ du Plan mondial de la biodiversité, afin d'y apporter les bonnes pratiques du secteur. Total a aussi pu contribuer au développement de la nouvelle norme AFNOR NF X32-001 sur la « démarche biodiversité » pour les organisations.

Enfin, le groupe participe à la recherche scientifique, en particulier en partageant les données collectées lors de ses études et du suivi de la biodiversité sur ses sites – mises à disposition sur la Global Biodiversity Information Facility, principale plateforme internationale en la matière.

CONCLUSION ▼

Les activités de Total sont en pleine mutation, en particulier avec le développement rapide des énergies renouvelables, pour lesquelles la prise en compte de la biodiversité est très attendue. Un groupe de travail interne « Énergies renouvelables et biodiversité » a d'ailleurs été créé, avec l'appui des équipes de recherche-développement du groupe.

“ **La prise en compte de la biodiversité par Total a débouché sur plusieurs opportunités partenariales – en particulier avec certaines grandes ONG internationales.** ”

Il est indéniable que la protection de l'environnement représente une source d'opportunités pour le groupe Total. Une *business unit* « Nature Based Solutions⁹ » a ainsi été créée en 2019 pour financer, développer et gérer des opérations de séquestration du carbone grâce à des puits de carbone naturels (forêts, mangroves, zones humides, tourbières, zones d'agro-écologie, sols agricoles). Ces opérations pourront générer aussi des bénéfices en termes de biodiversité, comme la protection ou la restauration des milieux ciblés.

Total mène aussi des études prospectives sur les indicateurs permettant de mesurer son « empreinte biodiversité » et réfléchit à la meilleure façon de prendre en compte les effets du changement climatique sur la biodiversité. Ces recherches et ces réflexions contribuent à préparer l'avenir du groupe. ■

7 • Comme la Wildlife Conservation Society (WCS), par exemple.

8 • Long Term Approach to [Biodiversity] Mainstreaming (LTAM).

9 • Solutions fondées sur la nature.



Perte de la biodiversité : un état des lieux préoccupant

Élaboré par 145 experts issus de 50 pays, le rapport de 2019 sur l'état de la diversité biologique de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) confirme le déclin alarmant de la nature. Aujourd'hui une majorité des terres émergées libres de glace (55 %) sont fortement utilisées par des activités humaines (habitations, zones cultivées, zones de pâturage). 75 % de l'environnement terrestre et 40 % de l'environnement marin présentent par ailleurs des « signes importants de dégradation », appuient les auteurs du rapport.

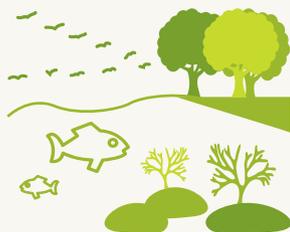
Sources : IPBES / UICN / Atlas de l'Anthropocène (A. Rankovic / F. Gemenne. Presses de SciencesPo. 2019)

Un taux d'extinction des espèces sans précédent ▼

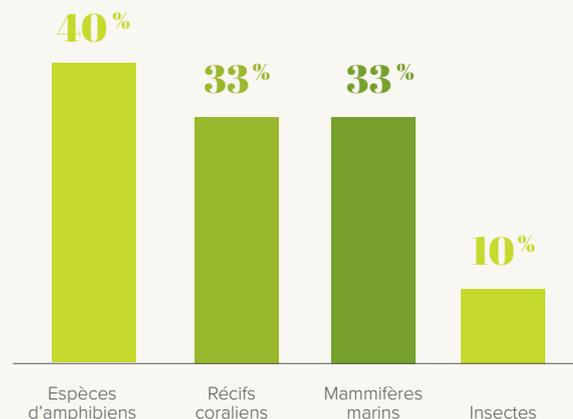
Dans son rapport de 2019, l'IPBES fait état d'un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère.

1 million
d'espèces menacées

sur 8 millions
d'espèces connues
dans le monde



Sont menacés notamment :



Les causes :



Dégradation des terres et artificialisation des sols



Pratiques agricoles intensives et déforestation



Changement climatique



Pollution



Espèces exotiques envahissantes

Des réserves de dioxyde de carbone aussi menacées ▼

Les forêts tropicales intactes stockent actuellement l'équivalent de 25 années d'émission de dioxyde de carbone.

Or le réchauffement climatique risque de réduire ces réserves. Au-delà d'une température diurne de 32 °C, ce stock diminuerait très fortement, d'après une étude dont les conclusions ont récemment été publiées dans la revue *Science*.

25
années
D'ÉMISSION
DE CO₂
STOCKÉES



AU-DELÀ DE
32 °C
CE STOCK
DIMINUERAIT
TRÈS FORTEMENT

Source : Cirad / Revue Science (2020)



1/3
des surfaces
terrestres

sont aujourd'hui
allouées à l'agriculture



Source : IPBES



+ d'1/3
des stocks
de poissons

sont surexploités

De **1990**
à **2016**

le monde a vu
disparaître plus de

1,3
million
de km² de forêts

soit une
superficie
supérieure à celle
de l'Afrique
du Sud.

Source : Banque mondiale (2016)

La biodiversité, c'est quoi ? ▼

La Convention sur la diversité biologique (CDB) définit la biodiversité comme étant

« la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes. »

Source : « Le Petit livre de l'investissement pour la nature » (coordination Global Canopy – 2021)

Quelle est la valeur des services écosystémiques ? ▼

125 000
À **145 000**
milliards de dollars



SOIT

150%

DU PIB MONDIAL

44 000
milliards de dollars

de valeur économique sont
modérément ou fortement
tributaires de la nature



SOIT

50%

DU PIB MONDIAL

Source : estimations de Costanza et al. (2014), citées dans « Le Petit livre de l'investissement pour la nature » (coordination Global Canopy – 2021)

Sources : Forum économique mondial / AlphaBeta (2020).

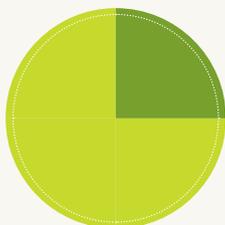


Les besoins de financement de la biodiversité mondiale d'ici 2030 ▼

ENTRE **722** ET **967** MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN

Dont **75 %**

doit servir à mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs économiques qui la malmènent (pêche, sylviculture, agriculture, construction...)



Mais seuls **124** à **143** milliards de dollars y sont actuellement consacrés chaque année



SOIT **6 fois** MOINS

Sources : afd.fr / « Le Petit livre de l'investissement pour la nature » (coordination Global Canopy – 2021)

Plus de zones protégées ▼



PRÈS DE **15 %** DES TERRES DE LA PLANÈTE



ET **10 %** DE SES EAUX TERRITORIALES

sont couvertes par des parcs nationaux et autres aires protégées.

Source : UICN

Entre 2006 et 2016, la couverture des aires marines protégées a augmenté de presque

300 %





Le secteur privé de plus en plus engagé en faveur de la biodiversité ▼

De nouvelles coalitions d'entreprises pour protéger la biodiversité voient le jour tandis que d'autres se renforcent. C'est le cas par exemple de TNFD (Task Force on Nature-related Financial Disclosures), Finance for Biodiversity, Business for Nature ou encore Act for Nature International.



Quels liens entre activités humaines et pandémies ? ▼



« *Ce sont les mêmes activités humaines qui sont à l'origine du changement climatique, de la perte de biodiversité et, de par leurs impacts sur notre environnement, du risque de pandémie.* »

Selon le Dr. Peter Daszak, président de EcoHealth Alliance

On estime à
1,7 million
 le nombre de virus
 « non découverts »
 actuellement présents dans les
 mammifères et les oiseaux,
 dont **850 000** pourraient avoir
 la capacité d'infecter les êtres humains.

Source : « Échapper à l'ère des pandémies » : Les experts mettent en garde contre de pires crises à venir (IPBES, 2020)

Les banques de développement et leurs clients génèrent de nombreuses données sur la biodiversité ▼

Dans le cadre des études qu'elles financent les banques de développement aident leurs clients à générer un nombre important de données de brutes de biodiversité. Ces données sont généralement récoltées sur le terrain par des bureaux d'études spécialisés à l'occasion d'études d'impact environnemental et des éventuelles études de suivi écologique qui en découlent. Chaque étude d'impact environnemental permet de collecter en moyenne 500 à 1 000 données brutes de biodiversité¹.



500 à 1 000
 données brutes
 par étude d'impact
 environnemental



¹ Estimation fournie par Biotope sur la base de son expérience (<https://www.biotope.fr/>) / Data4Nature



Évoluer pour mieux répondre aux enjeux environnementaux

Coline Jacobs, direction Développement durable, Veolia

La mission historique de Veolia et le développement de ses activités positionne ce groupe industriel parmi les acteurs qui souhaitent contribuer activement à la réduction des pollutions anthropiques sur l'environnement. Comme toute entreprise industrielle, elle engendre par ailleurs des impacts négatifs sur l'environnement, qu'elle cherche continuellement à réduire. Pour aller plus loin dans son mandat sociétal, Veolia s'est doté en 2019 d'une raison d'être avec la volonté de devenir une entreprise de référence pour la transformation écologique.

UN ARTICLE DE COLINE JACOBS

Direction Développement durable, Veolia

Coline Jacobs est responsable de l'engagement pour la protection des milieux et de la biodiversité à la direction Développement durable au siège de Veolia depuis 2014. Elle préside le groupe de travail "Entreprises et Biodiversité" du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et a développé différents outils innovants en partenariat avec des associations de protection de la nature (Noé, UICN) : eco-logical.fr et un outil de mesure locale d'empreinte biodiversité.

Les actions des grandes entreprises sont fréquemment critiquées, en particulier en raison de l'impact de leurs activités sur l'environnement. Pourtant, lorsqu'elles ont pour cœur de métier le traitement des eaux ou des déchets, ou la gestion de l'énergie, elles participent à la protection de l'environnement. En effet, nos sociétés génèrent de plus en plus

de déchets, et consomment de plus en plus d'énergie. Le traitement responsable des eaux et des déchets, à une échelle adaptée aux besoins, contribue donc à préserver les milieux naturels – que ce soit l'eau, l'air, ou les sols. Les progrès constatés dans ce domaine, depuis des décennies, doivent beaucoup aux investissements réalisés en particulier par les grandes entreprises dans la recherche et le développement.

L'EXEMPLE DE VEOLIA : RÉDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET CELLE DE SES CLIENTS

Veolia, par exemple, rend aujourd'hui aux rivières et aux océans une eau dépolluée par l'assainissement des eaux usées. Elle limite les pollutions des sols et des milieux aquatiques par la collecte et le traitement des déchets ménagers et industriels et préserve les ressources naturelles par le recyclage des déchets. Enfin, elle contribue à réduire les rejets des polluants dans l'air par le traitement des fumées, et à produire de l'énergie par des techniques innovantes.

La mise en œuvre même de ses activités engendre néanmoins des effets négatifs sur l'environnement. Cela peut prendre la forme d'une fragmentation des habitats naturels du fait de l'emprise au sol de ses installations ; des rejets dans l'eau,

dans l'air et dans les sols contiennent des pollutions résiduelles. Les activités de Veolia génèrent aussi des émissions de CO₂.

Face à ce constat, Veolia lutte sans relâche pour réduire cette empreinte environnementale. Cela passe par l'amélioration continue de la performance environnementale de ses opérations pour nos clients (réutilisation de l'eau, optimisation des consommations d'énergie, par exemple), et par la préservation de la biodiversité sur ses sites (gestion écologique des espaces, création ou restauration d'écosystèmes, etc.).

Au-delà de ces actions historiques, Veolia a par ailleurs décidé en 2019 de renforcer son engagement en faveur de l'environnement et



de la société en adoptant une vision plus holistique, centrée sur l'idée d'utilité pour toutes ses parties prenantes et ce, en définissant sa « raison d'être »¹. Plus encore qu'auparavant, la lutte contre les pollutions et l'accélération de la transformation de ses activités et de celles de ses clients sont au cœur de sa priorité, l'objectif étant pour Veolia de devenir une entreprise de référence au regard des enjeux de transformation écologique attendus à tous les niveaux de la société. Ce changement de stratégie globale se traduit concrètement par la mise en œuvre d'une démarche de progrès partagé avec et pour ses parties prenantes (une performance plurielle, organisée autour de 18 objectifs de progrès et 18 indicateurs chiffrés à horizon 2023), du déploiement d'un programme stratégique 2023 dans l'ensemble de ses géographies, et par la formation de tous ses collaborateurs. Parmi les objectifs visés, quatre sont directement dédiés à la performance environnementale : lutte contre le dérèglement climatique, promotion de l'économie circulaire, préservation de la ressource en eau, et protection des milieux et de la biodiversité.

Un de ces objectifs repose sur la mesure des effets de l'activité de Veolia sur les milieux naturels et sur la biodiversité de ses sites les plus sensibles. Pour l'établir, les équipes Recherche et développement de l'entreprise ont mis au point un outil spécifique permettant de mesurer l'empreinte de ses activités et de celles de ses clients, en partenariat avec le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du bureau d'études d'expertise biodiversité « Ecosphère ».

La « raison d'être » de Veolia amène donc l'entreprise à faire évoluer ses métiers et son offre de services pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs environnementaux selon une vision territoriale holistique et toujours contextualisée. Pour exemple, un projet de traitement des eaux

usées d'un site peut intégrer un volet de restauration d'un écosystème naturel (voir encadré).

Le nouveau positionnement de Veolia est dû à la fois à l'évolution historique de ses activités, à l'ambition stratégique de l'entreprise (devenir l'entreprise de référence pour la transformation écologique) et au professionnalisme de ses collaborateurs.

Avec cette triple évolution – statutaire, organisationnelle et de compétences – Veolia répond aussi aux préoccupations des citoyens et des usagers. Ce changement représente un défi important pour l'entreprise, qui nécessitera des ajustements. Mais si le chemin est encore long, le cap est désormais fixé. ■

REPÈRES VEOLIA

Veolia est une entreprise française présente dans plus de 40 pays, comptant plus de 178 000 collaborateurs. Implanté sur les cinq continents, le groupe fournit des services de gestion de l'eau (production d'eau potable et assainissement) et des déchets (collecte, traitement et valorisation des déchets non dangereux et dangereux) ainsi que des services énergétiques (production d'énergie, gestion de réseaux de chaleur et de froid, etc.). Par ses activités, Veolia est un acteur très ancré dans les territoires où il opère, et ses clients font autant partie du secteur public (collectivités, etc.) que privé (industriels, secteur tertiaire, etc.).



Du traitement des eaux à la restauration d'un écosystème

Sinopec possède un site pétrochimique près de Pékin, en Chine, où l'ensemble de la gestion de l'eau – eau potable, eaux de process et eaux usées – est délégué à Veolia. L'entreprise gère en particulier les installations de production d'eau de refroidissement, d'eau distillée et d'eau réfrigérée.

Le site est confronté à des défis environnementaux très importants : stress hydrique élevé, rejets d'eau dans un milieu naturel très sensible, risques d'inondation élevés. Un plan de protection des ressources en eau et un renforcement des normes environnementales imposés par les autorités locales ont conduit Sinopec à chercher à optimiser sa consommation et à augmenter le taux de recyclage de l'eau pour réduire l'empreinte hydrique du site.

En 2015, Veolia a construit trois stations d'épuration, qui ont permis d'améliorer la performance du traitement des eaux : désormais 60 % des eaux usées du site sont réutilisées. Les eaux propres sont réintroduites dans les zones humides des alentours, qui abritent des écosystèmes naturels très riches. Pour en restaurer la biodiversité, Veolia a réhabilité, à proximité du complexe industriel, huit hectares, qui ont été aménagés en terrasses. Chacune d'entre elles possède une végétation spécifique, soigneusement choisie pour ses capacités d'épuration, afin d'optimiser la qualité de l'eau qui pénètre dans le milieu naturel. La restauration de cet écosystème a permis le retour de plus de cinquante espèces d'oiseaux dans cette zone.

¹ Le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) permet de redéfinir la « raison d'être » des entreprises et de renforcer la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux liés à leur activité. Dans le cadre de la loi PACTE, l'article 1833 du code civil est modifié pour consacrer la notion jurisprudentielle d'intérêt social et pour affirmer la nécessité pour les sociétés de prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux inhérents à leur activité. L'entreprise peut poursuivre, dans le respect de son objet social, un projet entrepreneurial répondant à un intérêt collectif : la « raison d'être » est le projet de long terme dans lequel s'inscrit l'objet social de l'entreprise (source : <https://www.economie.gouv.fr/loi-pacte-redefinir-raison-etre-entreprises> – consulté le 12/12/2020).

Des partenariats société civile et secteur privé au service de la protection des zones sensibles

👉 Pierre Carret, ingénieur agronome

Le CEPF est un fonds spécialisé qui appuie les partenariats entre les associations de protection de l'environnement et les acteurs économiques. Si la société civile est composée d'une grande variété d'organisations – une diversité qui participe au bon fonctionnement de nos démocraties –, les acteurs privés pourront plus facilement travailler avec certaines d'entre elles. Ils ont tout à gagner à nouer ce type de partenariat, qui peut leur permettre d'affiner leur positionnement environnemental.

UN ARTICLE DE
👉 **PIERRE CARRET**

Ingénieur agronome

Ingénieur agronome, Pierre Carret a travaillé plusieurs années en tant que chargé de mission biodiversité et climat à la direction de la Coopération internationale et du développement de la Commission européenne.

Directeur de subventions au Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) depuis 10 ans, il a travaillé étroitement avec des organisations de la société civile dans le domaine de l'environnement dans plus d'une trentaine de pays d'Afrique et des Caraïbes.

En 2015, le Consortio Ambiental Dominicano, organisation à but non lucratif regroupant des institutions gouvernementales et non gouvernementales, a créé

la première réserve privée de République dominicaine. Autour d'une zone forestière à présent protégée, les communautés villageoises sont soutenues pour reboiser et cultiver du cacao ou de la noix de macadamia. Ces produits de haute qualité sont alors commercialisés auprès d'un réseau nord-américain de chocolateries, dans un emballage qui présente l'opération et valorise le gain environnemental réalisé grâce à ce partenariat.

Ce modèle original, associant étroitement une organisation environnementale et un réseau

d'entreprises, illustre parfaitement ce que peuvent être les relations entre secteur privé et société civile. Mais il est loin d'épuiser l'ensemble des interactions entre ces deux acteurs – qui peuvent être harmonieuses, mais aussi antagonistes...

Aujourd'hui, la société civile est reconnue comme un acteur essentiel, aux côtés des autorités gouvernementales et du monde des affaires. On lui reconnaît en particulier un rôle indispensable pour le développement de politiques socialement et écologiquement durables. Comprendre le rôle que peuvent jouer les organisations de la société civile est donc important pour les entreprises : il existe un véritable potentiel partenarial entre ces deux acteurs de natures différentes, en particulier en matière de protection de l'environnement.

UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ACTEURS, AUX POSITIONNEMENTS VARIÉS

La société civile est marquée par une très grande diversité des structures qui la compose. C'est le cas en particulier des organisations à but non lucratif de protection de l'environnement. Elles peuvent bien sûr accompagner, influencer les acteurs économiques, mais aussi s'y opposer – et c'est souvent ainsi que les acteurs économiques et gouvernementaux les perçoivent. Suivant

ces différents positionnements, il est possible de classer les associations environnementales en plusieurs catégories.

Les associations « naturalistes », souvent les plus anciennes, ont un objectif initialement scientifique. Elles sont aujourd'hui les principales pourvoyeuses de données sur la biodiversité, que ce soit sur un territoire donné ou pour



des groupes d'espèces (comme les oiseaux, les mammifères marins, les plantes). Les associations « nimbyistes », dont l'appellation vient de l'expression anglaise « Not In My Backyard » (« Pas dans mon jardin »), s'opposent à des projets pouvant mener à des dégradations environnementales dans le périmètre restreint de leur zone d'influence. Les associations « modélistes » développent, elles, des visions plus politiques, s'attaquant à des modèles économiques ou en proposant d'autres. Cette opposition/proposition peut s'ancrer localement, ou s'étendre jusqu'à des problématiques globales – comme sur les plastiques, la déforestation, l'élevage industriel... Elles jouent parfois un rôle de lanceurs d'alerte et de sensibilisation aux causes environnementales. Les associations

« expertes » vont développer des débats d'idées sur certaines problématiques, rechercher alternatives et solutions, et n'hésitent pas à soutenir les autres acteurs pour améliorer leurs actions. Enfin, les associations « gestionnaires », qui se développent de plus en plus, souhaitent prendre un rôle plus actif dans la préservation des milieux naturels, et s'inscrivent dans l'action, le plus souvent à l'échelle locale. Elles gèrent aujourd'hui nombre d'espaces naturels.

Cette typologie, simplifiée à l'extrême, est bien entendu poreuse. Certaines associations peuvent endosser un rôle ou un autre selon les sujets, en changer au fil du temps selon leur dynamique propre, ou en fonction de l'évolution de la situation environnementale dans leur zone d'influence.

LA NÉCESSITÉ D'UNE COMMUNAUTÉ DE LA CONSERVATION, FORTE ET DIVERSIFIÉE

Il va sans dire que les acteurs du secteur privé préfèrent généralement, et de loin, les organisations de type « expertes », avec lesquelles la mise en place de partenariats est plus facile. Les organisations de type « naturaliste » sont aussi reconnues, ne serait-ce que pour leur capacité à générer des données nécessaires à la prise de décisions. Celles qui se présentent en force d'opposition sont, évidemment, moins appréciées.

Cependant, l'ensemble de ces organisations sont indispensables au bon fonctionnement de la société civile – et par contrecoup, à la bonne gouvernance de nos sociétés. Les relations d'interdépendance entre ces organisations, comme dans un écosystème, assurent la bonne marche de l'ensemble. Le CEPF a eu l'occasion de travailler dans des pays où une association environnementale avait pris, au cours de l'histoire, une position quasiment hégémonique. Les dysfonctionnements que cela entraîne pour le bon fonctionnement des politiques de préservation de la nature sont nombreux. Comme pour le secteur à but lucratif, le monopole peut être une

situation confortable dans l'absolu, mais limite l'innovation, la prise de risque, le débat...

Il est donc important que les acteurs du secteur privé acceptent la présence de cette diversité d'acteurs de la société civile, en dépit des frustrations qui peuvent naître parfois face aux oppositions des associations.

Il est important aussi que cette compréhension mutuelle aboutisse à des partenariats en faveur de l'environnement. C'est ce que cherche à favoriser le CEPF. Sur les 20 dernières années, le CEPF a soutenu plus de 2 350 organisations locales dans 98 pays et territoires, pour un total de 242 millions de dollars de subventions¹. Environ 3 % des investissements réalisés (soit 6,7 millions de dollars) par le CEPF ont été destinés à des coopératives et des entreprises. En parallèle, le CEPF a soutenu un grand nombre d'initiatives pour renforcer les liens entre société civile et secteur privé. ■

REPÈRES CEPF

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques, ou Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF), est une initiative portée conjointement par l'Agence française de développement (AFD), Conservation International, l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial, le gouvernement du Japon et la Banque mondiale. L'objectif principal de ce programme international est de promouvoir et défendre la conservation de la biodiversité, tout particulièrement en fournissant une aide financière et technique aux organisations de la société civile et aux acteurs économiques qui luttent en faveur de la protection des écosystèmes (www.cepf.net).

¹ Voir le rapport d'impact du CEPF : https://www.cepf.net/sites/default/files/cepf-2019-impact_report-single_page_view_0.pdf

Recommandations pour la prise en compte de la biodiversité par le secteur de l'éolien dans les pays émergents

Simon Hulka, consultant en biodiversité, Société financière internationale
Lori Anna Conzo, responsable mondiale Biodiversité et *Senior Environmental Specialist*, Société financière internationale

Les énergies renouvelables sont essentielles au développement durable, et l'éolien peut fournir de l'électricité à des prix compétitifs, tout en contribuant à limiter les effets du changement climatique. Pour autant, ses conséquences sur la biodiversité, en particulier dans les pays émergents, sont souvent mal comprises. Cette méconnaissance concerne en particulier les risques et effets liés aux collisions, contre les turbines éoliennes, de certaines populations d'oiseaux et de chauves-souris, ainsi que les effets de ces installations sur les habitats naturels et les écosystèmes. Pour répondre à ces préoccupations, les auteurs proposent un ensemble de recommandations susceptibles de protéger ces populations à risque dans les pays émergents, en particulier ceux où la réglementation est insuffisante.

UN ARTICLE DE **SIMON HULKA**

*Consultant en biodiversité,
Société financière
internationale*

Simon Hulka intervient au sein du département « Conseil ESG et développement durable » de l'IFC. Il travaille principalement sur les conséquences de l'énergie éolienne pour les oiseaux et les chauves-souris, recherchant des solutions aux problèmes que l'éolien peut poser pour la faune sauvage, dans le cadre des projets financés par l'IFC. Après un doctorat à l'université de Glasgow (Faculté d'écologie et de biologie de l'évolution), il a acquis plus de 20 ans d'expérience dans la recherche en écologie, sur des projets d'énergie renouvelable onshore et offshore.

L'accès à une énergie fiable, pérenne et abordable est une condition préalable à la réduction de la pauvreté, à la généralisation d'une prospérité partagée et à la sauvegarde de l'environnement – le développement des énergies renouvelables est par conséquent essentiel à la réalisation de cet objectif (Banque mondiale, 2017¹). On estime à 840 millions le nombre de personnes, principalement concentrées dans les pays du Sud, qui n'ont pas accès à l'électricité². Or l'éolien peut fournir de l'électricité à des prix compétitifs, tout en permettant d'atténuer les effets du changement climatique. Le développement de l'énergie éolienne a cependant des conséquences souvent mal comprises sur la biodiversité, en particulier dans les pays émergents. Cette méconnaissance

concerne en premier lieu les risques et effets des collisions, contre les turbines ou les lignes électriques, des populations d'oiseaux et de chauves-souris, mais aussi les conséquences du développement de l'éolien sur les habitats naturels et les écosystèmes.

Dans la mesure où l'on prévoit une progression de l'énergie éolienne dans les pays émergents³, il est indispensable d'identifier la sensibilité des espèces à ces risques, et les mesures à mettre en place pour en limiter les effets sur les sites et le paysage. Cette nécessité est encore renforcée au vu de la quantité d'espèces menacées susceptibles, dans les pays émergents, d'être concernées par les risques liés aux projets éoliens. Pour prendre un exemple, sur 100 espèces d'oiseaux et de chauves-souris menacées et encourant un risque élevé de collision avec des éoliennes,

1 • Gasparatos, A., Doll, C.N.H., Esteban, M., Ahmed, A. & Olang, T.A. (2017) Renewable energy and biodiversity: Implications for transitioning to a Green Economy. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 70, p. 161 à 184.

2 • IEA, IRENA, UNSD, WB & WHO (2019) Tracking SDG7. The Energy Progress Report.

3 • GWEC (2020a) Africa Wind Energy Handbook. Global Wind Energy Council. GWEC (2020b) Global Wind Report 2019. *Global Wind Energy Council* (Conseil mondial de l'énergie éolienne).



respectivement 82 % et 88 % se trouvent dans les pays du Sud⁴. Si les modélisations théoriques sur lesquelles reposent ces études donnent des indications sur les espèces potentiellement en danger, les données de terrain restent insuffisantes pour corroborer ces résultats.

À cela s'ajoute le fait que l'énergie éolienne est souvent perçue comme une énergie « verte » et que, dans certains pays émergents, la réglementation n'exige pas d'études préalables rigoureuses sur la biodiversité. Même lorsque des données fondamentales sont disponibles, les politiques énergétiques sont souvent planifiées sans en tenir compte⁵. En outre, à mesure que le secteur se développe, les effets sur les espèces sensibles peuvent se cumuler. Ce risque est particulièrement élevé le long des principaux couloirs migratoires, et dans les pays où plusieurs projets éoliens sont regroupés à proximité de zones abritant des populations de chauves-souris et d'oiseaux (migrateurs ou sédentaires) dont les espèces sont menacées.

RECOMMANDATIONS

1. Planification stratégique du paysage : la planification sectorielle de l'éolien est souvent centrée sur les ressources potentielles et autres facteurs techniques. À l'IFC, nous pilotons cette démarche de façon à y intégrer les aspects environnementaux et sociétaux (E&S) en même temps que les considérations techniques. Cette approche vise à identifier les projets éoliens les moins risqués et dotés du plus fort potentiel, avant même de débiter le processus d'adjudication concurrentielle aux producteurs d'électricité indépendants (IPP). Sur le plan de la biodiversité, cela implique la prise en compte de la présence d'espèces menacées, en plus des autres facteurs. Une approche intégrée de l'aménagement du paysage, du point de vue technique, environnemental et sociétal, permettra aux pouvoirs publics

“ Dans la mesure où l'on prévoit une progression de l'énergie éolienne dans les pays émergents, il est indispensable d'identifier la sensibilité des espèces à ces risques, et les mesures à mettre en place pour en limiter les effets sur les sites et le paysage. ”

de concentrer le développement des projets éoliens sur des zones éloignées des sites à « risque E&S élevé », de façon à mettre sur le marché des projets plus rentables, sous réserve des évaluations sociales et environnementales de terrain. Cette approche facilite la communication et la compréhension mutuelle entre les différents intervenants des domaines techniques et environnementaux, que ce soit au niveau des pouvoirs publics, du secteur privé, des bailleurs de fonds ou des consultants.

2. Inclusion de la biodiversité dans les offres de mise en concurrence et les contrats d'achat d'électricité : le contrat d'achat d'électricité (PPA) négocié entre le producteur d'électricité éolienne et le gouvernement (ou tout autre acheteur)

UN ARTICLE DE
 **LORI ANNA CONZO**

Responsable mondiale Biodiversité et Senior Environmental Specialist, Société financière internationale (IFC)

Lori Anna Conzo a près de 20 ans d'expérience dans le développement de stratégies d'atténuation et de gestion des risques et impacts relatifs à la biodiversité, en lien avec les projets du secteur privé sur les marchés émergents.

Elle a piloté la rédaction de la *Performance Standard 6* (« Normes de Performance ») de l'IFC relatives à la « conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes » (2012), ainsi que de la *Note d'orientation 6* qui les accompagne. Elle est diplômée d'un troisième cycle en biologie de la conservation, suivi à l'université de Californie, Berkeley.

4 • Thaxter, C.B., Buchanan, G.M., Carr, J., Butchart, S.H.M., Newbold, T., Green, R.E., Tobias, J.A., Foden, W.B., O'Brien, S. & Pearce-Higgins, J.W. (2017) Bird and bat species' global vulnerability to collision mortality at wind farms revealed through a trait-based assessment. *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences*, p. 284.

5 • Banque mondiale (2017), Rapport et état des lieux sur l'accès à l'électricité.

“ Dans des pays émergents, où les données sont souvent insuffisantes, les effets sur les oiseaux et chauves-souris peuvent être difficiles à prévoir, et il est parfois nécessaire de brider les turbines pour réduire le nombre des collisions mortelles. ”

**REPÈRES
LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
INTERNATIONALE (IFC)**

Membre du groupe de la Banque mondiale, la Société financière internationale (IFI) a vocation à faire avancer le développement économique et à améliorer les conditions d'existence des individus en encourageant la croissance du secteur privé dans les pays en développement. L'IFI a été fondée en 1956 sur une hypothèse audacieuse : l'idée que le secteur privé possède le potentiel de transformer les pays en développement. Depuis, l'IFI s'est implantée dans plus d'une centaine de pays, introduisant le terme de « marchés émergents » et continuant d'innover sur des marchés pionniers comme celui des obligations durables.

stipule notamment la quantité d'électricité qui sera produite et son coût, ou tarif. Parce que les promoteurs assurent bien souvent leur financement après la signature du PPA, les politiques E&S des bailleurs privés ne sont généralement pas prises en compte dans ce PPA. Si l'on fait figurer les exigences E&S – y compris en matière de biodiversité – dans le PPA lui-même et dans les appels d'offres gouvernementaux, alors les offres, pour être compétitives, devront démontrer qu'elles adhèrent aux bonnes pratiques de gestion de la biodiversité. Cela signifie aussi que les producteurs fixeront leur tarif en incluant le facteur E&S (et la biodiversité), plutôt que de voir cet aspect ajouté à la demande des bailleurs une fois le tarif fixé. L'inclusion de critères de biodiversité sélectifs dans les PPA est sans doute le moyen le plus efficace de transformer ce marché, sauf à en modifier le cadre réglementaire.

3. **Prise en compte de la biodiversité dans la détermination du rendement énergétique** : en déterminant le rendement énergétique (EYA), on connaît la production d'énergie attendue pour un projet éolien donné. Ce paramètre de modélisation financière est utilisé par les développeurs et les bailleurs dans la structuration des projets et le calcul de leur retour sur investissement (ROI). Dans des pays émergents, où les données sont souvent insuffisantes, les effets sur les oiseaux et chauves-souris peuvent être difficiles à prévoir, et il est parfois nécessaire de brider les turbines pour réduire le nombre des collisions mortelles. Souvent, le niveau de restriction nécessaire n'est pas connu avant la phase opérationnelle. S'il faut brider une éolienne et que la perte énergétique résultante n'a pas été prise en compte dans le calcul du rendement, la puissance attendue ne sera peut-être pas atteinte, ce qui affectera la capacité

du propriétaire à honorer les échéances de sa dette et obtenir son ROI. Dans le pire des cas, une production trop faible pourra menacer l'existence même du PPA. Dans les pays faiblement pourvus en données, il est donc prudent de prévoir un déficit énergétique lié aux conséquences des collisions (facteur de « perte relative aux contraintes environnementales ») et de l'intégrer dans le calcul d'EYA, indépendamment des prévisions contenues dans le dossier ESIA (« évaluation d'impact social et environnemental »). Ainsi, avec une modélisation plus prudente, les paramètres financiers du projet seront moins susceptibles d'être négativement affectés par une diminution imprévue des quantités d'énergie produites. Cette mesure simple peut faire une réelle différence dans la capacité des développeurs à s'adapter (de façon plus souple), avec l'option de brider l'installation si nécessaire.

4. **Obligation de suivi des collisions mortelles post construction** : certains pays émergents demandent parfois une étude de référence dans le cadre de l'ESIA, mais rarement un état de la mortalité des oiseaux et chauves-souris après la mise en service. Sans un recueil systématique de ces données, les conséquences réelles sur les populations concernées resteront inconnues, se limitant à une extrapolation des études réalisées dans des pays développés, où les espèces et les sites ne sont qu'en partie comparables. Associés aux bonnes pratiques internationales du secteur, ces programmes de suivi statistique sont considérés par les spécialistes des interactions entre énergie éolienne et vie sauvage comme le meilleur moyen d'évaluer scientifiquement les impacts réels d'un projet éolien, pour mettre en place une gestion adaptée et des mesures opérationnelles visant à limiter ces effets. Il est donc recommandé aux bailleurs privés d'exiger, pour chaque



projet, un suivi *ex post* des collisions mortelles, indépendamment du niveau de risque. Pour obtenir une estimation statistique objective et argumentée de la mortalité des oiseaux et chauves-souris, ce suivi doit être conçu à partir des recommandations scientifiques de chercheurs rompus aux situations de terrain. Ce domaine scientifique a considérablement progressé dans les pays où le secteur de l'énergie éolienne est bien développé mais, de façon générale, les méthodes les plus récentes n'ont pas encore été adoptées par les éthologues dans les pays émergents. Il faut donc établir une coopération internationale entre des écobiologistes spécialistes de l'éolien et les ornithologues locaux, afin de développer les compétences et de faire émerger, dans toutes les régions du monde, des chercheurs susceptibles de travailler sur ces sujets pour les projets éoliens de leur pays.

5. **Des approches coordonnées de gestion de la biodiversité** : pour lutter efficacement contre les effets cumulatifs des projets éoliens sur la biodiversité, une autre bonne pratique consiste à coordonner la démarche au niveau national. Cette organisation peut prendre la forme d'une entité qui centralise les conseils de planification et de gestion des aspects relatifs à la biodiversité dans les projets éoliens, les aspects liés au paysage, ou encore la collecte et l'analyse des données de mortalité *ex post*. Certains pays émergents ont obtenu des résultats probants. En Égypte, dans le golfe de Suez, c'est le cas de l'ATMP (Active Turbine Management Program), initiative phare au niveau mondial. Elle découle d'un protocole conjoint entre l'Agence égyptienne de l'environnement (EEAA), l'Autorité des énergies nouvelles et renouvelables (NREA), la Compagnie égyptienne de transmission électrique (EETC) et le Centre régional pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique (RCREEE⁶). La Jordanie a elle aussi réalisé de belles avancées dans ce domaine. Après l'impulsion apportée par l'IFC en 2017, les

parties prenantes jordaniennes se sont en effet emparées du sujet, développant des approches spécifiques pour mettre en œuvre des critères unifiés et compiler les données de suivi de mortalité dans le pays.

Afin de garantir que l'expansion de l'éolien ne viendra pas hypothéquer les enjeux prioritaires de biodiversité, les praticiens du secteur, autorités de tutelle et prêteurs doivent renforcer la gestion de ces enjeux au niveau des sites, au-delà du dossier de candidature ESIA. Il faut déployer des stratégies permettant de contrebalancer efficacement les risques d'effets cumulatifs, au niveau national et international, mais aussi adapter la gestion de ces risques pendant toute la durée de vie du projet. Pour intégrer la biodiversité dans le secteur des énergies éoliennes, nous proposons les cinq mesures qui précèdent : dans les pays émergents, elles sont souvent négligées par les experts en conservation ou les agences gouvernementales, alors qu'elles pourraient au contraire transformer notre appréciation des risques, et renforcer considérablement la protection des espèces menacées. ■

“ Pour intégrer la biodiversité dans le secteur des énergies éoliennes, nous proposons les cinq mesures qui précèdent : dans les pays émergents, elles sont souvent négligées par les experts en conservation ou les agences gouvernementales. ”

6 • <https://www.rcreee.org/content/rcreee-launches-first-strategic-and-operational-framework-protocol-evaluation-environmental>



Développer des filières bio-équitables : l'exemple de Kaoka

📍 Guy Deberdt, directeur général, Kaoka
Sébastien Balmisse, directeur Filières et qualité, Kaoka

En tant que PME impliquée dans la production de cacao, Kaoka observe les effets destructeurs d'une logique agricole peu soucieuse des écosystèmes où elle s'applique. En mettant en place des filières bio-équitables de production, l'entreprise participe à la diversification des variétés de cacao produites, encourage concrètement l'agroforesterie durable et permet aux populations locales de vivre de leurs cultures – tout en luttant contre la déforestation et en appuyant la rénovation des écosystèmes.

UN ARTICLE DE 📍 GUY DEBERDT

Directeur général, Kaoka

Guy Deberdt a repris la direction de l'entreprise (en binôme avec sa sœur Maria Deberdt) en 2012 à la suite d'André Deberdt, fondateur de Kaoka, acteur pionnier et engagé autour du développement de la production agricole bio et équitable.

📍 SÉBASTIEN BALMISSE

Directeur Filières et qualité, Kaoka

Après un parcours international qui l'a conduit à s'impliquer dans des projets de développement rural, Sébastien Balmisse rencontre l'entreprise Kaoka en 2010 à Sao Tomé, alors qu'il travaille sur un projet de relance de filières agricoles soutenu par l'Agence française de développement (AFD). Il assure depuis 2013 la coordination des programmes cacao de Kaoka.

Feux de forêts incontrôlés en Amazonie péruvienne, effets dévastateurs sur les sols et sur la biodiversité de la production intensive de bananes en Équateur, zones de production cacaoyères abandonnées après plusieurs années de sécheresse à Sao Tomé... Partout nous sommes témoins de l'urgence environnementale qui, à terme, impactera inévitablement notre modèle économique.

Les acteurs de la filière cacao portent eux aussi une responsabilité dans cette situation. Le développement de la filière au cours des dernières décennies, notamment en Afrique de l'Ouest, s'est faite selon une logique de « fronts pionniers », entraînant une déforestation massive et une érosion considérable de la biodiversité dans cette région du monde.

Face à cette situation, Kaoka a décidé de s'engager sur plusieurs fronts, à son échelle de PME française, pour préserver les écosystèmes et les ressources naturelles concernés par son activité. Il s'agit de participer à la restauration de la biodiversité du cacao, des sols, de l'écosystème au sein de la plantation et des paysages.

“ **Le développement de la filière au cours des dernières décennies, notamment en Afrique de l'Ouest, s'est fait selon une logique de « fronts pionniers », entraînant une déforestation massive et une érosion considérable de la biodiversité dans cette région du monde.** ”



PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DES VARIÉTÉS

Depuis 1993, Kaoka a développé ses approvisionnements¹ en Équateur, au Pérou, en République dominicaine et à Sao Tomé auprès d'exploitants familiaux regroupés en coopératives de producteurs en agriculture biologique. Ce modèle d'agriculture est souvent vu de façon « folklorique » et stéréotypée, et serait en soi un système socialement et écologiquement vertueux. La réalité est toute autre : s'il n'est pas encadré et accompagné, ce modèle familial peut aussi être vecteur de désastres écologiques (la déforestation sur les fronts pionniers en Afrique de l'Ouest en est un bon exemple) et sociaux (comment survivre avec une cacaoculture familiale très peu productive?). La culture, extensive et peu productive, du cacao « Nacional »², se traduit ainsi clairement en Amérique du Sud par l'abandon par les producteurs des variétés natives de cacao au profit de la variété hybride CCN51, entraînant une perte de diversité génétique inquiétante.

Loin d'opposer intensification de la production et agriculture familiale, Kaoka s'est au contraire employé à mettre en place dès les années 2000

“ Depuis 1993, Kaoka a développé ses approvisionnements en Équateur, au Pérou, en République dominicaine et à Sao Tomé auprès d'exploitants familiaux regroupés en coopératives de producteurs en agriculture biologique. ”

des techniques de rénovation³ des plantations de cacao en sélectionnant avec des producteurs des variétés natives de cacao alliant des qualités aromatiques et de résistance aux maladies⁴. Grâce à ce travail de longue haleine, les producteurs qui s'engagent dans la rénovation de leurs plantations voient leurs rendements multipliés par un facteur de 4 à 6 et se détournent ainsi de la conversion vers le CCN51. C'est en garantissant de meilleurs revenus pour les producteurs que Kaoka participe donc à préserver le patrimoine génétique du cacao « Nacional ».

UNE AGROFORESTERIE DURABLE

Cette intensification de la production permet également à la cacaoculture d'être une source de revenus compétitive face à la tentation de continuer sur une logique de culture extensive sur des fronts pionniers, entraînant la destruction des zones forestières. Ainsi, en 2014-2016, Kaoka s'est engagé à Sao Tomé auprès de la Coopérative d'exportation de cacao bio (Cecab), du Fond international de développement agricole (FIDA) et du Fond mondial pour l'environnement (GEF) dans un programme de rénovation des plantations de cacao pour générer des revenus alternatifs à la chasse, à la production de charbon et à la

déforestation illégale au sein du Parc national Obo, dont les impacts ont été salués par ces institutions partenaires⁵.

La promotion de l'agroforesterie est également un axe important de l'action en faveur du maintien d'une biodiversité au sein des plantations. Depuis 2019, Kaoka appuie un programme de reconversion de 150 hectares de cacao sans ombrage en systèmes agroforestiers. Là encore, il faut concilier l'intérêt économique du producteur (générer des revenus additionnels par la production de fruits et de bois, maintenir la fertilité

REPÈRES KAOKA

Depuis sa création en 1993 par André Deberdt, pionnier de l'agriculture biologique en France, Kaoka commercialise exclusivement des produits biologiques et équitables. Le modèle économique de l'entreprise repose sur le développement de filières et la mise en place de partenariats étroits avec les producteurs de cacao, qui l'amène à observer *in situ*, auprès des producteurs, les effets du changement climatique et de la dégradation de leur environnement.

1 • En 2020, Kaoka va importer environ 5 000 tonnes de cacao bio-équitable, soit entre 6 et 8 % du cacao bio importé en Europe.

2 • Le « Nacional », également nommé « arriba », est un cultivar de cacaoyer. Il est cultivé initialement en Équateur, pays où il a été mis au point, au pied de la cordillère des Andes, puis sa culture s'est étendue aux autres pays amazoniens (source : Wikipédia, « Nacional (cacao) »).

3 • Ces techniques de rénovation consistent généralement à greffer les arbres improductifs avec des variétés aromatiques, sélectionnées localement, et à redensifier les plantations avec des jeunes plants greffés.

4 • Et plus récemment, de résilience au changement climatique.

5 • Voir <https://www.youtube.com/watch?v=LH0zveHAQ2w>.



“ Il faut concilier l'intérêt économique du producteur (générer des revenus additionnels par la production de fruits et de bois, maintien de la fertilité des sols) et la préservation de la biodiversité au sein de la parcelle. ”

des sols) et la préservation de la biodiversité au sein de la parcelle. Au-delà de l'impact reconnu des systèmes agroforestiers pour renforcer la diversité de la faune et de la flore (Noble et Dirzo, 1997 ; Rolim et Chiarello, 2004), Kaoka mène actuellement des travaux en partenariat avec l'ONG Sallqa et Bioversity pour étudier leur rôle dans la connectivité éco-paysagère⁶. L'« approche paysage »⁷ est d'ailleurs devenue primordiale pour Kaoka, car l'entreprise a pris

progressivement conscience de l'impact que pouvait avoir l'évolution de l'environnement des plantations sur l'activité économique et productive de ses partenaires. Dès 2021, va d'ailleurs être mis en œuvre un programme régional intitulé « Promouvoir des opportunités durables dans la chaîne de valeur du cacao d'excellence »⁸ (soutenu par le Fonds français pour l'environnement mondial – FFEM –, en partenariat avec le CIAT, le World Agroforestry et l'ONG Conservation International), pour mettre en place des plans de conservation et préserver les ressources naturelles dans les régions de production où intervient Kaoka. Les enseignements de ce projet contribueront aux travaux menés dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI)⁹.

L'INDISPENSABLE APPUI DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

Si l'entreprise est volontaire pour s'engager sur le terrain dans des actions visant à préserver les écosystèmes et la biodiversité, Kaoka est également consciente des limites de son action et des risques liés à des pratiques ou à des dynamiques antagonistes. En Équateur, par exemple, elle constate les effets dévastateurs de l'environnement agro-industriel dans certaines zones de production. L'utilisation massive de pesticides dans les plantations de bananes impacte par exemple directement les populations de pollinisateurs, limitant ainsi les rendements du cacao. Dans certains cas, comme au Pérou, la pression foncière et le refus des autorités locales ont empêché la mise en place d'un plan de conservation d'un écosystème particulièrement riche en biodiversité¹⁰ proposé par Kaoka en partenariat avec la coopérative Colpa de Loros.

Ces exemples démontrent qu'il est indispensable que l'action du secteur privé puisse être encadrée et soutenue par la puissance publique et que les États doivent mener des politiques publiques favorisant les pratiques agricoles durables en intégrant les enjeux environnementaux au cœur des politiques d'aménagement du territoire.

La préservation de la biodiversité est un enjeu primordial, fortement corrélé aux enjeux de lutte contre la déforestation et de changement climatique. Ces dernières années, le secteur privé a fortement intégré ces préoccupations dans son discours, au travers notamment des politiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). À grands renforts de campagne de communication, la préservation de l'environnement est hélas devenue avant tout un faire-valoir pour de nombreux grands groupes.

6 • Il s'agit de la continuité écologique qui existe entre différents biotopes et paysages – s'opposant ainsi à la fragmentation des écosystèmes.

7 • L'approche paysage vise à fournir des outils et des concepts pour la gestion des terres, afin d'atteindre des objectifs sociaux, économiques et environnementaux au sein de territoires. Le paysage est « lu » et analysé avant de faire l'objet de propositions d'aménagement.

8 • En Colombie, en Équateur et au Pérou.

9 • Voir https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.11.14_SNDI_0.pdf

10 • Il s'agit d'une « collpa » amazonienne, écosystème caractérisé par un affleurement de sels minéraux où les animaux (notamment les oiseaux) viennent se regrouper.



“ Pour les PME innovantes dans le montage de filières bio-équitables, il n’est pas toujours simple de faire connaître ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et donc d’en tirer une plus-value commerciale. ”

Pour les PME innovantes dans le montage de filières bio-équitables, il n’est pas toujours simple de faire connaître ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et donc d’en tirer une plus-value commerciale.

CONCLUSION ▼

Kaoka poursuit ses efforts de mise en œuvre de programmes de rénovation des sols et des écosystèmes, notamment en Amazonie. Nous avons observé en effet que la préservation des paysages est une condition indispensable à la

résilience des systèmes de production. L’agroforesterie et la fertilité des sols sont la clé des rendements des producteurs. En assurant une agriculture bio productive, nous luttons contre l’exode rural et l’abandon de la culture du cacao par les nouvelles générations.

Et au-delà de notre volonté d’assurer le développement de notre entreprise, nous sommes convaincus qu’il est urgent (et possible) d’agir pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles. ■



Comment une banque agricole internationale œuvre pour la préservation de la biodiversité

👤 Frank Nagel, directeur exécutif, Rabo Partnerships

Lianne van Leijsen, responsable « Sustainable business development », groupe Rabobank

Comment l'agriculture peut-elle produire de quoi nourrir 10 milliards de personnes tout en préservant la biodiversité, sur laquelle reposent l'ensemble des systèmes alimentaires? C'est une question-clé, au cœur de la démarche de Rabobank, l'une des plus grandes banques axées sur l'agriculture et l'alimentation dans le monde. Rabobank tente d'y répondre en déployant une politique axée sur le développement durable, en s'engageant auprès des agriculteurs et à travers son partenariat pour la protection de la nature avec le WWF et des programmes innovants.

UN ARTICLE DE 👤 FRANK NAGEL

Directeur exécutif,
Rabo Partnerships

Diplômé en économie des entreprises à l'université Erasmus de Rotterdam, Frank Nagel a débuté sa carrière chez Rabobank en 1991. En tant que directeur exécutif de Rabo Partnerships, il pilote les initiatives d'*impact finance* sur les marchés émergents. Pour induire un changement systémique dans les circuits alimentaires mondiaux, et notamment pour renforcer la sécurité alimentaire, le « financement d'impact » peut être considéré comme un instrument essentiel – en particulier lorsqu'il combine fonds publics et privés. Dans les économies émergentes, il permet de toucher les producteurs primaires et de favoriser l'adoption de pratiques d'agriculture durable.

La biodiversité, c'est la diversité de la vie sur Terre – où tout commence dans le sol. Tout agriculteur sait qu'un sol est vivant. L'exploitation agricole lui permet de s'aérer, de rester fertile et de capter le carbone. Une terre en bonne santé peut subvenir aux besoins des petits exploitants et de leurs familles, ou transformer les plus grandes exploitations en acteurs des marchés internationaux. Les terres agricoles sont en réalité une forme de capital naturel, juste sous la surface.

“ Une terre en bonne santé peut subvenir aux besoins des petits exploitants et de leurs familles, ou transformer les plus grandes exploitations en acteurs des marchés internationaux. ”

Si les sols sont cultivés de façon trop intensive, l'équilibre biologique peut se rompre. Il arrive alors que les agriculteurs soient amenés à utiliser des intrants plus agressifs, dans une optique de rentabilité à court terme, mais dans ce cas, ils épuisent le sol et polluent les cours d'eau, entraînant à long terme la perte de ce capital naturel.

Lorsque les exploitations agricoles augmentent leur taille pour accéder à des sols plus fertiles, elles peuvent conduire à la conversion des forêts. Les choix alimentaires d'une population mondiale en constante augmentation¹ provoquent ainsi indirectement une accélération de la déforestation. Selon le rapport *Living Planet 2020* du WWF², la principale menace pour les espèces sauvages reste la disparition de leurs habitats naturels.

1 ▶ Les Nations unies estiment que la population mondiale devrait atteindre 9,7 milliards d'ici 2050, contre 7,8 milliards en 2020
2 ▶ WWF, 2020. *Living Planet Report 2020*. Pages 20-21



Impacts environnementaux de la production alimentaire ▼

L'agriculture est responsable de **80 %** de la déforestation dans le monde



80 % DE LA DÉFORESTATION MONDIALE

Les systèmes alimentaires sont responsables de **29 %** des émissions de gaz à effet de serre dans le monde



29 % DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GES

L'agriculture représente **70 %** de la consommation d'eau douce



70 % DE LA CONSOMMATION D'EAU DOUCE

Les facteurs liés à la production alimentaire sont responsables de **70 %** de la perte de biodiversité terrestre



70 % DE LA PERTE DE BIODIVERSITÉ TERRESTRE

Les facteurs liés à la production alimentaire sont responsables de **50 %** de la perte de biodiversité en eaux douces



50 % DE LA PERTE DE BIODIVERSITÉ EN EAUX DOUCES

52 % des terres exploitées par l'agriculture sont dégradées



52 % DES TERRES AGRICOLES DÉGRADÉES

Source : adapté de CBD (2014), GSDR (2019) et ELD Initiative (2015)

COMMENT PRODUIRE DAVANTAGE DE NOURRITURE TOUT EN PRÉSERVANT LA BIODIVERSITÉ ?

Pour Rabobank, l'alimentation et l'agriculture commerciale sont une priorité : en 2019, ce secteur représentait 26 % de ses prêts au secteur privé³. La question essentielle, pour la banque, consiste à trouver comment nourrir 10 milliards d'êtres humains de façon socialement et éco-

logiquement durable. Ci-après, quelques-unes des réponses qui lui permettent d'intégrer la biodiversité au cœur de son action ; des politiques conduites à l'engagement direct, en passant par des programmes innovants.

LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES ET LES ENGAGEMENTS DE RABOBANK

La charte du développement durable de Rabobank (*Sustainability Policy Framework*) comporte une section sur la biodiversité⁴, stipulant que la banque incite ses clients à adhérer à la « Norme

de performance 6 » de l'IFC⁵. La politique de Rabobank identifie notamment les zones légalement protégées, comme les sites inscrits par l'UNESCO au patrimoine mondial, ou les

UN ARTICLE DE LIANNE VAN LEIJSEN

Responsable « Sustainable business development », groupe Rabobank

L'activité de Lianne van Leijsen est centrée sur les solutions de financement durable et le développement de nouveaux produits pour accompagner la transition du secteur de l'alimentation et de l'agro-industrie. Forte d'une vaste expérience dans le secteur bancaire, elle accompagne depuis 25 ans des grands groupes agro-alimentaires et agro-industriels internationaux. Elle est spécialiste du financement des chaînes d'approvisionnement et du financement coopératif. Avant de rejoindre Rabobank, Lianne van Leijsen a travaillé comme chercheuse et experte auprès du ministère des Finances des Pays-Bas. Elle est diplômée de macro-économie à l'université de Groningen (Pays-Bas).

3 • Rabobank, *Rapport annuel 2019*, page 37

4 • Rabobank, *Sustainability Policy Framework*, pages 45-46

5 • Norme de performance 6 de l'IFC, sur la « Conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles vivantes »



zones humides de la convention de Ramsar. La banque attend de ses clients qu'ils s'abstiennent de toute nuisance à des sites « à haute valeur de conservation » (HCV) ou « riches en carbone » (HCS)⁶. Ces deux labels évaluent l'importance des espaces naturels à l'aune d'indicateurs sur la diversité des espèces, la santé des écosystèmes, le patrimoine culturel et les besoins des communautés riveraines.

Rabobank considère les 17 Objectifs de développement durable (ODD) comme des principes directeurs de son action. L'ODD-15, « Vie terrestre », qui traite explicitement de la biodiversité,

est indissociablement lié à d'autres ODD, notamment l'action climatique (ODD-13) ou la faim « zéro » (ODD-2).

En septembre 2020, Rabobank a été l'une des 26 institutions financières à s'engager pour la préservation de la biodiversité en signant l'accord « Finance for Biodiversity Pledge »⁷. Les institutions signataires s'engagent à mettre en œuvre, d'ici 2024, les cinq étapes suivantes : collaboration et partage de connaissances, présence auprès des entreprises, évaluation des impacts, fixation d'objectifs et information transparente.

BIODIVERSITÉ ET ENGAGEMENT DIRECT AUPRÈS DES AGRICULTEURS

Les institutions financières choisissent de plus en plus souvent de s'engager auprès de leurs clients pour les inciter à produire de façon plus durable. Sur le terrain, cet engagement est plus ou moins direct. Les gestionnaires d'actifs passent souvent par des intermédiaires, ou des tableaux de suivi d'indicateurs synthétiques. Rabobank a l'avantage d'un contact direct avec de très nombreux agriculteurs dans le monde.

Au Brésil, par exemple, des équipes de Rabobank se rendent chaque année dans les exploitations agricoles (sauf celles ayant enregistré d'excellents scores sur les principaux indicateurs durant deux années d'affilée). Les clients doivent pouvoir démontrer que les fonds obtenus auprès de Rabobank n'ont pas conduit à la déforestation – ce qui va au-delà des exigences légales. Les visites de terrain complètent l'analyse des données. L'entreprise Agrottools⁸, qui combine imagerie satellite et une connaissance experte de la chaîne d'approvisionnement, est un partenaire clé, permettant un suivi très rapide : en cas d'infraction sur un indicateur donné (preuves de déforestation ou non-respect d'un plan d'amélioration), un « responsable environnement » de

la banque peut immédiatement geler les lignes de crédit du client.

Rabobank travaille avec le WWF aux Pays-Bas, mais aussi dans d'autres pays, depuis la signature d'un partenariat en 2011. Le WWF néerlandais et Rabobank ont ainsi mis au point, avec la coopérative laitière FrieslandCampina, l'outil Biodiversity Monitor⁹. Parmi les indicateurs clés de cet outil figurent la proportion de prairies permanentes, les protéines produites localement, l'excédent d'azote, les rejets d'ammoniac, les émissions de CO₂, la richesse en herbes variées des pâturages ou encore la diversité du paysage. FrieslandCampina récompense les meilleurs scores par un prix d'achat plus élevé, et Rabobank accorde à ces exploitations un taux d'emprunt réduit.

Au Chili, Rabobank travaille aussi avec le WWF pour amener les éleveurs de saumons à respecter les normes d'aquaculture durable ASC (Aquaculture Stewardship Council)¹⁰. Cela améliore leur accès au marché. De fait, d'importants acheteurs comme les supermarchés Albert Heijn ou Ikea cherchent à augmenter la part de ces produits

REPÈRES RABOBANK

Rabobank est une banque coopérative fondée aux Pays-Bas par des exploitants agricoles, à la fin du XIX^e siècle. Au fil des années, elle est devenue l'une des principales banques néerlandaises, offrant un large choix de services bancaires à ses 8 millions de clients dans le pays. Au niveau international, la banque est présente dans 39 pays, et concentre son action sur l'agriculture et l'alimentation. Fidèle à ses origines, elle s'engage pour aider à bâtir des circuits alimentaires durables et résilients.

6 • Sites internet de HCV network (*High Conservation Value*) et HCS approach (*High Carbon Stock*). Des efforts d'harmonisation sont actuellement en cours.

7 • Site Web des nouveaux engagements « Finance for Biodiversity », signés le 25 septembre 2020.

8 • Site Web d'Agrottools

9 • Des précisions sur le Biodiversity Monitor sont disponibles dans les 25 pages de ce rapport

10 • Site Web de l'ASC



“ **Au Chili, Rabobank travaille aussi avec le WWF pour amener les éleveurs de saumons à respecter les normes d’aquaculture durable ASC (Aquaculture Stewardship Council). Cela améliore leur accès au marché.** ”

certifiés dans leurs approvisionnements. L’un des principes fondamentaux d’ASC concerne la biodiversité, autour de 5 critères et 18 indicateurs, parmi lesquels la biodiversité des sédiments des fonds marins ou la pollution de l’eau.

Avec l’appui de Pipeline Foods¹¹, Rabo Agrifinance a également développé la première offre de crédit « Organic Transition »¹², qui permet aux exploitants de financer le coût initial d’une

transition vers l’agriculture biologique. L’exploitant peut rembourser ce prêt avec le supplément de revenus qu’il retirera de la vente de produits labellisés bio et distribués par l’intermédiaire de Pipeline (l’un des principaux acteurs du marché bio). Dans ce dispositif, les partenaires travaillent en outre avec des prestataires pour l’assistance technique, avec à la clé une « solution globale » qui combine ainsi le financement, l’appui technique et l’accès au marché.

LE FONDS AGR13 : UN PROGRAMME INNOVANT

En janvier 2020, au Forum économique mondial de Davos, le ministère néerlandais des Affaires étrangères et Rabobank ont annoncé¹³ leur intention d’investir chacun 40 millions de dollars dans le nouveau fonds AGR13. L’ambition de ce fonds¹⁴ est de conjuguer l’agriculture durable (y compris l’amélioration des conditions de vie dans la ruralité), la protection des forêts, la reforestation et la réduction des émissions de CO₂. Selon Sigrid Kaag – ministre néerlandaise du Commerce extérieur et de la Coopération pour le développement –, « *le Fonds AGR13 constitue une occasion unique de contribuer à grande échelle à la protection des forêts et à l’agriculture durable, tout en amenant le secteur financier à changer d’attitude à l’égard de l’investissement durable.* »

Le fonds fonctionne comme un véhicule de financement mixte, et vise à lever au total 1 milliard de dollars de financements. Il propose en outre des instruments financiers pour limiter les risques et une assistance technique. Il sera ouvert à

des banques commerciales souhaitant s’engager pour l’agriculture durable et la préservation des forêts. Au sein d’AGR13, les banques sont en partenariat avec le Programme des Nations unies pour l’environnement (UNEP), la FMO et l’IDH (initiative pour le commerce durable).

Le développement d’AGR13 résulte de la volonté de Rabobank d’innover en permanence et de trouver de nouveaux leviers pour protéger les forêts et soutenir la transition vers une agriculture plus respectueuse de la nature, afin de subvenir de façon durable aux besoins d’une population mondiale en augmentation. Aucune solution ne va de soi, mais les objectifs sont clairs, et les exemples repris ici montrent bien que des progrès ont été réalisés. Wiebe Draijer, président du directoire de Rabobank, déclare à ce propos : « *En tant que banque coopérative, nous considérons que notre mission est d’aider nos clients à réaliser l’indispensable transition des chaînes de valeurs dans l’agriculture.* » ■

11 • Site Web de Pipeline Foods

12 • Article sur le site de Rabobank AgriFinance

13 • Article concernant le lancement d’AGR13, sur le site de Rabobank (en anglais)

14 • Prospectus du fonds Agri3 (en anglais)



The Long Run : préserver la biodiversité dans la durée, une approche holistique ?

Delphine Malleret King, directrice exécutive, The Long Run

Face aux actuelles crises climatiques et écologiques, les zones protégées privées (Privately Protected Areas), qui jouent un rôle central dans la préservation de la biodiversité, peuvent participer activement à la protection de l'environnement. Outre ses ressources financières, le secteur privé peut en effet ajouter aux efforts des ONG et des gouvernements toute une série de compétences et de forces complémentaires. Unis dans une même approche holistique et guidés par le principe des « 4C » (conservation, communauté, culture et commerce), les membres de The Long Run œuvrent à préserver indéfiniment la biodiversité de notre planète.

UN ARTICLE DE
DELPHINE
MALLERET KING

Directrice exécutive,
The Long Run

Delphine Malleret King a étudié l'économie du développement en France avant de poursuivre un troisième cycle d'études en conservation des milieux marins, au Royaume-Uni et au Kenya. D'abord établie au Kenya, elle a travaillé pendant plus de 20 ans en tant que consultante indépendante, sur le sujet des aires protégées – pour le compte de pouvoirs publics, de collectivités et de zones protégées privées – et des communautés humaines concernées, dans toute l'Afrique et au-delà. Son travail porte avant tout sur la préservation des milieux marins et terrestres, la mobilisation des communautés et la mesure des retombées socio-économiques, pour le compte d'organisations locales, nationales ou internationales. Elle s'est établie au Royaume-Uni en 2016, lorsqu'elle a pris ses fonctions en tant que CEO de The Long Run.

Bien que la tradition de l'initiative privée en matière de conservation remonte déjà à plusieurs siècles (Stolton *et alii* 2014), une certaine défiance a longtemps caractérisé dans ce domaine la relation entre le secteur privé, les pouvoirs publics et les ONG. Fort heureusement, face aux crises actuelles de la biodiversité et du climat, les choses sont en train de changer.

Les aires protégées jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde de la biodiversité, et les zones protégées privées peuvent elles aussi augmenter la résilience du secteur de la protection environnementale (Leménager *et alii* 2014) pour permettre d'atteindre les objectifs de biodiversité fixés au niveau mondial. En effet, au-delà de ses ressources financières, le secteur privé ajoute aux efforts environnementaux des ONG et des pouvoirs publics des forces et des compétences complémentaires : efficacité, efficience, prise de risque, innovation, adaptabilité et financements durables, notamment. Cette dimension est plus essentielle encore dans le contexte actuel de la pandémie de Covid-19, à l'heure où les parcs nationaux – dont beaucoup ne sont déjà pas

sanctuarisés dans les faits – devront probablement lutter pour trouver les ressources nécessaires à la poursuite de leurs activités opérationnelles. En temps normal, seulement 2 % en moyenne des revenus générés par les parcs nationaux sont réinvestis dans leur gestion (Balmford *et alii* 2015).

Du point de vue de l'entreprise, investir dans le capital naturel (écosystèmes et biodiversité) et le capital sociétal (valeurs partagées et compréhension mutuelle) n'a jamais été plus essentiel qu'aujourd'hui. Non seulement les entreprises ont besoin, pour prospérer, d'écosystèmes pleinement fonctionnels et d'une société en bonne santé, mais les visions à court terme de l'exploitation des terres et les stratégies exclusivement

“ **En temps normal, seulement 2 % en moyenne des revenus générés par les parcs nationaux sont réinvestis dans leur gestion.** ”



“ Du point de vue de l’entreprise, investir dans le capital naturel (écosystèmes et biodiversité) et le capital social (valeurs partagées et compréhension mutuelle) n’a jamais été plus essentiel qu’aujourd’hui. ”

fondées sur le profit ne sont désormais plus acceptables. Les consommateurs exigent de plus en plus fréquemment des pratiques commerciales responsables et la transparence en matière de responsabilités.

C’est incontestablement le cas dans le secteur du tourisme, où 76 % des voyageurs disent se montrer plus attentifs au développement durable aujourd’hui qu’avant l’épidémie de coronavirus. Être pionnier de ce changement et s’engager

activement dans la préservation de l’environnement et le développement social n’est plus seulement un comportement vertueux – c’est aussi la clé d’un avantage concurrentiel. Les membres de The Long Run sont des exemples de premier plan de l’interaction mutuellement bénéfique entre le secteur privé et la biodiversité, de la manière dont la nature, les individus et les entreprises peuvent travailler ensemble pour construire un avenir plus durable et pérenne.

AVEC UN CHANGEMENT DES MENTALITÉS, LE MARCHÉ PEUT AUSSI FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION

Jochen Zeitz (entrepreneur visionnaire, fondateur de la Zeitz Foundation et de The Long Run) défend l’idée que l’atténuation des impacts négatifs ne suffit plus, et qu’il faut nous efforcer de produire des impacts positifs. Les adhérents de The Long Run sont des acteurs du tourisme qui possèdent, administrent ou exercent une influence sur des zones naturelles, mais aussi d’autres agents économiques, organismes ou entreprises qui épaulent le noyau dur des membres dans la mission qu’ils se sont fixés. Tous se rejoignent dans une même approche « holistique », fondée sur les « 4C » : conservation, communauté, culture et commerce. Chacun des membres reconnaît la nécessité de rechercher un juste équilibre entre ces quatre éléments, afin de préserver indéfiniment la biodiversité de notre planète.

L’approche collaborative est essentielle si l’on veut obtenir à grande échelle des changements pérennes. Dans ce but, The Long Run épaula ses membres et met à leur disposition une plateforme de partage des connaissances et des expériences, pour innover collectivement. L’organisation fait aussi en sorte que le travail accompli par la communauté de ses membres puisse faire des

émules. Le parcours de ses adhérents en matière de développement durable est référencé à l’aune des critères The Long Run GER® – norme Global Ecosphere Retreats reconnue par l’organisme Global Sustainable Travel Council. Ce label salue leurs performances environnementales et leur permet de se différencier de leurs concurrents. Les adhérents de The Long Run ne cessent de reconsidérer, réfléchir et repousser les limites, pour démultiplier leurs impacts positifs – à la fois sur la biodiversité et sur les individus, tout en cherchant à maintenir la bonne santé économique et la rentabilité de leurs entreprises.

C’est avec cette philosophie qu’une quarantaine d’adhérents propriétaires et entreprises affiliées sont parvenus à protéger près de 100 000 km² de biodiversité, où vivent 416 espèces menacées. Les effets vertueux sur la vie des communautés humaines et la protection des écosystèmes ont touché 750 000 personnes. En 2019, une quinzaine de millions de dollars ont été directement investis par ce biais dans la protection de l’environnement et le développement humain.



“ Les raisons qui conduisent nos membres à vouloir protéger la biodiversité peuvent varier, mais ont généralement en commun une saine logique commerciale, un souci de préservation de l’environnement et le sens des responsabilités. ”

COMMENT ACCÉLÉRER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ ?

Les adhérents de The Long Run sont présents sur les cinq continents et dans différents écosystèmes – des déserts aux récifs coralliens, des tropiques aux pôles. Ils apportent donc une grande diversité de perspectives sur les motivations et les défis rencontrés par le secteur privé lorsqu’il choisit de s’engager dans la préservation de la biodiversité.

Les raisons qui conduisent nos membres à vouloir protéger la biodiversité peuvent varier, mais ont généralement en commun une saine logique commerciale, un souci de préservation de l’environnement et le sens des responsabilités. S’agissant des impératifs économiques et commerciaux, la biodiversité et la santé des écosystèmes ont des effets très directs sur le secteur du tourisme écologique. La qualité du produit – c’est-à-dire l’expérience de la clientèle – en dépend. Lorsque l’investissement des pouvoirs publics dans la biodiversité est insuffisant, le secteur privé peut prendre le relais. L’attitude écoresponsable n’est

pas seulement moralement louable : elle permet aussi de réduire les coûts, d’induire des effets vertueux et d’asseoir une crédibilité, ce qui en fait un argument de vente à part entière. Une autre des motivations observées est de rendre les efforts de préservation plus résilients. Là où les modèles caritatifs ont échoué, le secteur privé peut apporter une solution alternative. En diversifiant les sources de revenus et en réduisant la dépendance aux donateurs, l’approche commerciale rend plus résilientes les initiatives de conservation. Parmi les facteurs de motivation, on peut citer également la passion individuelle et le sens des responsabilités. Beaucoup de nos membres s’engagent par conviction personnelle, en raison du lien profond qui les rattache à la nature. Cet intérêt se double d’un sens des responsabilités à l’égard des nouvelles générations, pour faire du monde un endroit plus vivable, dans une perspective à long terme de la gestion des territoires.

DES DÉFIS À RELEVER

Développement et protection de l’environnement vont de pair. Nos membres sont convaincus que la seule manière d’entraîner plus largement à leur suite d’autres parties prenantes consiste à démontrer la compétitivité économique de la préservation de l’environnement et d’autres formes de gestion raisonnée des terres (par exemple, dans l’agroforesterie, le tourisme ou l’agriculture responsable).

Pour les acteurs privés qui s’engagent dans cette démarche, il y a cependant de nombreux défis à relever, notamment les coûts associés et l’augmentation de certains risques. Parmi ces obstacles, on peut noter les tendances consta-

tées aujourd’hui en matière de démographie, de croissance, de pratiques non durables, guidées par une logique de court-terme. À cela s’ajoute l’instabilité politique dans certaines régions du monde, et l’échec de nombreux gouvernements à donner stratégiquement priorité à la biodiversité, à la santé environnementale et au développement durable. Ces facteurs conduisent à des approches en silo (connaissances lacunaires et partage insuffisant des ressources), et à des politiques ou cadres législatifs inadaptés, qui viennent à leur tour saper les efforts et dissuader le secteur privé de s’engager.

REPÈRES THE LONG RUN

D’abord lancé comme une initiative de la Fondation Zeitz, The Long Run travaille aujourd’hui sous l’égide de Preferred by Nature, l’un des principaux organismes de certification en matière de développement durable. The Long Run est aussi la principale association internationale regroupant des *Private Protected Areas* (PPA), forte de plus de 50 membres. Elle soutient, met en relation et inspire des acteurs du tourisme écologique, dans le but de promouvoir la protection des écosystèmes, au bénéfice de tous. Ses adhérents et ses soutiens partagent la même vision d’un monde où l’entreprise, les milieux naturels et les individus travaillent ensemble et en harmonie pour inscrire la viabilité écologique dans le temps long. Au total, The Long Run aide à la préservation de près de 100 000 km² d’écosystèmes, protège ainsi plus de 400 espèces menacées et contribue à améliorer les conditions d’existence de 750 000 personnes.



Pour relever ces défis, une approche collaborative et multipartite s'impose. Pour beaucoup, il est important que les efforts de préservation soient mieux reconnus, et que le secteur privé soit associé en tant que partenaire. Cela permettrait de décloisonner les silos et de concevoir, en appui des objectifs nationaux de conservation, des politiques efficaces visant à favoriser l'investissement dans la biodiversité. Il existe de nombreux exemples de systèmes ayant fait la preuve de leur efficacité (cf. *Guide UICN PPA des meilleures pratiques pour les aires protégées privées*, 2018). En Afrique du Sud ou au Brésil, par exemple, les aires protégées privées peuvent faire l'objet d'une publication au journal officiel, et ainsi acquérir un statut comparable à celui des parcs nationaux.

La pérennité financière est également essentielle au maintien dans la durée des efforts de préservation. La pandémie de Covid-19 est venue souligner l'importance d'une diversification des sources de revenus, et révéler de nouvelles opportunités. La plupart de nos membres sont convaincus que le développement de dispositifs ingénieux de sauvegarde de la biodiversité et

de compensation carbone pourrait constituer une source additionnelle de revenus, plus large et susceptible de stimuler les efforts de sauvegarde de la biodiversité. Cela renforcerait la résilience du *business model*, et favoriserait la reconnaissance d'une valeur ajoutée pour le service ainsi rendu.

L'impact du secteur privé peut être significatif, en dépit des contraintes existantes. À force de passion et de persévérance, avec des efforts de collaboration et un bon sens des affaires, des membres de The Long Run ont pu assurer chacun la protection de 100, 10 000 ou 100 000 hectares de fynbos (formation végétale naturelle caractéristique du sud de l'Afrique du Sud), de désert, de forêt tropicale ou de zones humides – autant de territoires qui sont parfois les derniers bastions où subsistent des espèces en danger d'extinction, comme le rhinocéros noir d'Afrique de l'Est. Ces exemples démontrent bien tout ce qu'il est possible d'accomplir en adoptant la philosophie des « 4C ». Ils créent une émulation pour faire évoluer collectivement les politiques et les pratiques, pour une planète plus vaillante et plus durable. ■

BIBLIOGRAPHIE

Stolton, S., Redford, K.H. & Dudley, N. (2014). *The Futures of Privately Protected Areas*. Gland, Switzerland: IUCN. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PATRS-001.pdf>

Leménager, T., King, D., Elliott, J., Gibbons, H., and King, A. (2014). *Greater than the sum of their parts: environmental complementarity between public, private and communities protected areas*. *Global Ecology and Conservation* 2, 238-247.

Balmford, A., Green, J.M.H., Anderson, M., Beresford, J., Huang, C., Naidoo, R., et alii (2015) *Walk on the Wild Side: Estimating the Global Magnitude of Visits to Protected Areas*. *PLoS Biol* 13(2): e1002074. <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.1002074>

“ La pandémie de Covid-19 est venue souligner l'importance d'une diversification des sources de revenus, et révéler de nouvelles opportunités. ”

Multiplier les sources de financement pour la conservation de la biodiversité

🗨️ **Tine Fisker Henriksen**, responsable des Financement innovants, Bertha Centre for Social Innovation, université de Cape Town
Wassa Cissé, analyste en investissements, Bestseller Foundation

Le financement de la préservation de la biodiversité n'est plus un domaine réservé aux contributions gouvernementales et à l'octroi de subventions. Un déficit de financement subsiste néanmoins, compris entre 598 et 824 milliards de dollars par an. Pour combler ce déficit, le secteur privé se mobilise au travers d'initiatives, d'outils et de mécanismes innovants. Certains bailleurs pionniers explorent ainsi de nouvelles opportunités d'investissement, aussi bouillonnantes et diverses que les écosystèmes qu'elles sont destinées à protéger.

REPÈRES BERTHA CENTRE FOR SOCIAL INNOVATION, UCT GSB

Dans le cadre du « Centre Bertha pour l'Innovation sociale », université de Cape Town, Graduate School of Business (UCT GSB), l'initiative « Innovative Finance » noue des partenariats avec des institutions gouvernementales, des entreprises, des investisseurs, etc. – dans le but d'établir, sur le continent africain, un marché pour l'*impact investing* (investissement à impact) et les financements innovants.

L'équipe développe les talents et les connaissances qui façonneront l'avenir du monde des affaires et de la finance, et bâtiront un écosystème de « l'investissement à impact » à travers la création de nouveaux mécanismes de financement et de nouveaux réseaux. Et lorsque les outils adéquats font défaut, l'équipe du Centre les fabrique. Elle a créé par exemple deux des véhicules d'*impact investing* les plus innovants en Afrique du Sud : le fonds Green Outcomes et le fonds Early Childhood Development Social Impact Bond Innovation.

Le financement de la conservation quitte progressivement son statut de niche pour se démocratiser, et passer de la philanthropie à l'investissement. Toutefois, il subsiste un déficit de financement de 598 à 824 milliards de dollars par an, soit entre 80 et 85 % des besoins (étude McKinsey et Crédit Suisse, 2020). À l'heure actuelle, environ 80 % des ressources investies dans la conservation proviennent de deniers publics. Bien que le secteur privé relève en partie le défi par ses investissements dans l'écotourisme, l'agriculture régénérative, l'agroforesterie, l'aquaculture durable ou la reforestation, il faut désormais aller plus loin.

Avec des droits de propriété et d'usage réduits sur les ressources naturelles sauvages, et des mécanismes incitatifs limités pour les efforts de conservation, il est souvent difficile de développer des modèles financièrement viables autour des enjeux de la biodiversité. Les ressources publiques ne sont pas illimitées, les ONG dépendent de leurs donateurs, et les entrepreneurs peinent à développer des modèles d'entreprise évolutifs et finançables par les banques. De ce fait, les investisseurs privés désireux de soutenir la

biodiversité ont souvent bien du mal à identifier des opportunités d'investissement viables.

Une diversification économique, au-delà de l'écotourisme, et un soutien du secteur public sont donc nécessaires pour promouvoir la biodiversité et assurer les moyens de subsistance. Les financements innovants répondent à ce besoin, avec des solutions qui produisent des effets sociaux et environnementaux vertueux en même temps qu'une rentabilité financière.

“ **Les investisseurs privés désireux de soutenir la biodiversité ont souvent bien du mal à identifier des opportunités d'investissement viables.** ”



SOUTENIR LES ENTREPRISES DE CONSERVATION EN PHASE DE DÉMARRAGE

L'investissement dans les entreprises de conservation est crucial, en particulier sur les marchés émergents. Malheureusement, ces initiatives sont souvent considérées comme trop marginales ou trop récentes par les bailleurs traditionnels. Le fonds de capital-risque CI Venture, lancé par Conservation International, constitue un bon exemple d'acteur « non traditionnel » : il investit dans des PME en lien avec la forêt, la mer ou les pâturages. Le fonds vise à démontrer la pertinence de la conservation en tant que

thème d'investissement, et la réciprocité des liens entre les impacts sociaux et environnementaux. Lorsque c'est possible, il lie même le coût du capital à l'impact obtenu, ce coût pouvant ainsi être ajusté selon l'ampleur des impacts. De tels fonds ont besoin d'accéder à des capitaux concessionnels, ou à une combinaison de subventions et de capitaux « à prix de marché » permettant de contrebalancer les risques et les coûts associés à des investissements en phase de démarrage.

LA CONSERVATION « OBLIGATAIRE »

Exigeant un appétit pour le risque nettement plus faible, les obligations vertes ont constitué ces dernières années l'un des principaux mécanismes de financement innovants. Mais à ce jour, 5 à 10 % seulement du produit de ces « *green bonds* » ont été affectés à la biodiversité (Climate Bonds Initiative, 2019).

Les obligations adossées à des initiatives de conservation (*conservation bonds*) peuvent générer des flux de trésorerie prévisibles et réguliers, au travers de contrats à long terme qui monétisent la vente de marchandises durablement produites et la rémunération des services écosystémiques. Le capital est investi pour protéger des biens naturels qui génèrent ensuite des profits, permettant d'assurer à l'investisseur un rendement financier. Le fonds African Wildlife Capital (AWC) a même joué un rôle pionnier en matière de *conservation bonds*, en appliquant sur les intérêts obligataires une remise proportionnelle à l'atteinte d'objectifs de conservation quantifiables.

Plusieurs facteurs ont pu entraver le développement du marché des *conservation bonds*. Le plus grand défi, pour les investisseurs, les émetteurs et les souscripteurs, consiste à se mettre d'accord sur l'identification des revenus pouvant résulter d'une utilisation durable des terres ou d'un projet de conservation, mais aussi à traduire la valeur des services écosystémiques en termes

financiers. La rareté des projets de conservation susceptibles d'être financés par de tels investissements conduit aussi à une inadéquation entre la taille limitée des projets et le montant minimum d'une émission obligataire, rendant difficilement justifiable le coût des audits préalables (*due diligence*). La taille d'émission moyenne d'une obligation verte est de 150 millions de dollars (rapport CBI, 2019 et Global Landscape Forum, 2020). Les projets de biodiversité ou d'utilisation raisonnée des terres ont généralement peu de chances d'atteindre cet ordre de grandeur, à moins d'être regroupés dans un véhicule d'investissement plus important. Cela dit, si les acteurs du marché étaient capables d'exprimer clairement les bénéfices financiers tirés de la conservation et de l'utilisation durable des terres, de nouvelles catégories d'investisseurs pourraient s'y intéresser, avec de nouvelles sources de capital pour alimenter le marché des *conservation bonds*.

UN ARTICLE DE

 **TINE FISKER HENRIKSEN**

Responsable des Financements innovants, Bertha Centre for Social Innovation, université de Cape Town (UCT GSB)

En tant que responsable des Financements innovants du Bertha Centre, Tine Fisker Henriksen pilote de multiples projets axés sur le renforcement du secteur de l'*impact investing* en Afrique du Sud et dans le reste de l'Afrique. Elle intervient aussi comme gestionnaire d'actifs pour le compte de la Bestseller Foundation. Elle a travaillé à la mise en place de nombreux mécanismes de financements innovants permettant d'attirer davantage de capitaux vers de petites entreprises en croissance, par exemple à travers le fonds Green Outcomes. Tine Fisker Henriksen est titulaire d'un master en gestion et politique internationale de la Copenhagen Business School.

 **WASSA CISSÉ**

Analyste en investissements, Bestseller Foundation

Wassa Cissé est analyste en investissements à la Bestseller Foundation, et diplômée du cursus Global challenge de l'African Leadership University, avec une spécialisation en conservation. Elle est également diplômée en marketing et négociations. Elle se passionne pour les sujets où se rejoignent le changement climatique, le développement durable et la finance verte. Son ambition est de créer des systèmes et des modèles permettant de rendre les efforts de conservation à la fois financièrement pérennes et axés sur les résultats, pour l'ensemble du continent africain – d'où son choix de travailler pour la Bestseller Foundation.



ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION

FRANCIS VORHIES

Directeur des études, School
of Wildlife Conservation,
African Leadership
University

KELVIN IVANKOVICH

Consultant auprès du Bertha
Centre for Social Innovation
and Entrepreneurship,
University of Cape Town
(UCT GSB) Graduate School
of Business (GSB)

Les « obligations de résilience » (*resilience bonds*) établissent quant à elles une corrélation entre primes d'assurance et projets de résilience, afin de monétiser les « pertes évitées » : elles créent une source de financement à partir de la réduction d'un risque. En 2019, la Banque européenne pour

la reconstruction et le développement (BERD) a ainsi lancé une obligation de résilience climatique. Aux États-Unis, le Forest Resilience Bond (FRB) vise à stimuler la reforestation (Blue Forest Conservation, 2020).

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSERVATION

Des initiatives récentes sont venues accélérer le changement et accroître les flux financiers sur certains marchés déjà établis. Des fonds additionnels s'ajoutent ainsi à la masse des ressources disponibles pour des projets de conservation.

Le swap « dette contre nature » (*debt-for-nature swap* ou DfNS) s'est avéré efficace pour la protection d'importants réservoirs de biodiversité dans le monde. Un DfNS peut mobiliser des ressources pour la protection de la nature tout en réduisant le fardeau de la dette d'un pays en développement. C'est un accord passé entre le prêteur, le gouvernement du pays endetté et l'organisme de protection de la nature qui va utiliser les fonds : le prêteur annule la dette du pays en développement emprunteur et l'économie réalisée sur le service de la dette est investie dans la conservation. Le Tropical Forest Conservation Reauthorization Act (TFCA) est

l'un de ces dispositifs : il allège certaines dettes détenues par le gouvernement des États-Unis pour financer la préservation de la forêt tropicale et des récifs coralliens.

Plusieurs organisations ont récemment mis en place des approches visant à doper les financements, pour catalyser de nouvelles évolutions sur les marchés du carbone. L'une d'entre elles, Emergent Forest Finance Accelerator, donne un coup d'accélérateur au carbone forestier. Destiné à stimuler à grande échelle la préservation des forêts tropicales, le dispositif d'Emergent fait l'interface entre les pays où poussent ces forêts et les marchés du carbone, afin de générer des fonds pour la protection des massifs tropicaux. L'ONG achète des crédits carbones de pays forestiers, émis par Architecture for REDD+ Transactions (ART), et les revend à des acheteurs privés.

UN FINANCEMENT MIXTE PUBLIC-PRIVÉ, POUR DE MEILLEURS RÉSULTATS

Le financement mixte public-privé associe prêts concessionnels et subventions aux financements privés. Il permet ainsi de réduire le risque supporté par l'investissement et canalise des capitaux privés vers des opérations ou des régions qui

pourraient, sans cela, être considérées comme moins attrayantes. Le financement mixte est particulièrement intéressant dans les secteurs où les flux de trésorerie et les modèles de revenus sont difficiles à évaluer.

“ **Des initiatives récentes sont venues accélérer le changement et accroître les flux financiers sur certains marchés déjà établis. Des fonds additionnels s'ajoutent ainsi à la masse des ressources disponibles pour des projets de conservation.** ”



LE FINANCEMENT MIXTE PEUT S'APPLIQUER À LA CONSERVATION DE MULTIPLES FAÇONS :

Les garanties financées par les bailleurs de fonds : en 2014, Althelia Ecosphere s'est associée à Crédit Suisse pour l'émission de Nature Conservation Notes, visant à dynamiser le financement par le secteur privé de la préservation des écosystèmes (Althelia, 2015). L'organisation soutient les efforts de conservation et le développement économique des communautés locales dans une douzaine de pays. Le fonds produit un rendement pour ses investisseurs via la vente de biens labélisés « développement durable » et via les revenus des services écosystémiques. Les impacts sociaux et environnementaux résultent du financement d'organisations communautaires locales, de la biodiversité et de la protection des eaux, ainsi que de l'atténuation du changement climatique. Grâce à une garantie partielle accordée par l'Agence américaine pour le développement international (USAID), le risque est réduit de moitié, et les capitaux sont orientés vers des programmes d'utilisation durable des terres. Les paiements s'effectuent sur la base d'une performance effective (Environmental Finance, 2020).

Les fonds mixtes d'investissement à impact : Land Degradation Neutrality est un fonds d'investissement à impact pour l'utilisation durable des terres, qui s'accompagne d'une facilité d'assistante technique. En jouant sur l'effet de levier de financements à long terme exempts de subventions, ce fonds investit dans des projets privés viables, pour la réhabilitation des sols et la gestion durable des terres – notamment

en agriculture durable, gestion du bétail, agroforesterie et gestion forestière – et ce dans le monde entier.

Le financement fondé sur les résultats : United for Wildlife est un partenariat qui réunit sept des plus grandes ONG mondiales de protection de la vie sauvage. Aux côtés de banques d'investissement et de cabinets d'avocats, cet organisme a conçu et lancé le premier instrument financier de « rémunération au résultat » pour la conservation des espèces. Après plus de trois ans de mise au point et de tests, le Rhino Impact Bond (RIB) a été salué pour le caractère innovant de sa conception. Le RIB est une obligation à cinq ans, dont les paiements se fondent sur des résultats. Le RIB transfère ainsi des bailleurs vers les « investisseurs à impact » le risque relatif au financement des actions de conservation, en corrélant entre elles la démarche de conservation et la performance financière (Conservation Capital, 2019).

De manière analogue, le Green Outcomes Fund propose à des gestionnaires d'actifs sud-africains des incitations « fondées sur les résultats » (*outcome-based*), pour faire progresser leurs investissements dans des entreprises vertes. Le fonds – conjointement développé par le Programme Climate Technology de la Banque mondiale, le Bertha Centre UCT GSB, GreenCape et le WWF Afrique du Sud – vise à obtenir des résultats écologiques tangibles, encourage les gestionnaires d'actifs à allouer davantage de capital à des entreprises vertes, et suscite une information cohérente et d'excellente qualité dans la communication des impacts écologiques.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'intérêt du secteur privé pour les investissements liés à la conservation de la nature est aujourd'hui considérable. Ces derniers assurent des rendements financiers, environnementaux et sociaux, ainsi qu'une diversification des portefeuilles.

Toutes ces initiatives permettent de dégager des fonds pour la biodiversité, contribuant ainsi à

résorber le déficit de financement. Aucun secteur (public, privé ou autre) ne peut cependant y parvenir seul. En plus des outils et mécanismes prometteurs présentés ici, une approche collaborative est requise, associant investisseurs, bailleurs de fonds, organismes philanthropiques et institutions gouvernementales. ■



Gestion des aires protégées : quel rôle pour le secteur privé ?

📍 Jean Labuschagne, African Parks
Luthando Dziba, SANParks

Nous sommes en train d'épuiser le capital naturel sur lequel reposent la vie humaine et l'économie. Une façon viable et efficace de conserver ce capital, et de rétablir notre « bilan naturel » à son juste équilibre, consiste à conserver des systèmes intacts au niveau des aires protégées. L'optimisation de la gestion de ces zones passe par la mise en place de partenariats sectoriels (public, privé, ONG), comme c'est le cas pour African Parks et SANParks. Les impacts économiques et sociétaux de ces partenariats peuvent en outre être amplifiés par une approche globale du « paysage » reconnaissant les aires protégées comme faisant partie intégrante de zones publiques, privées ou collectives, beaucoup plus vastes.

Une part importante de l'économie mondiale dépend du capital naturel. Composante essentielle du « bilan comptable » de notre planète, il fournit des services vitaux et assure la résilience. Le Forum économique mondial estime que 50 % environ du PIB mondial (soit 44 000 milliards de dollars) dépendent de la nature¹. L'allure à laquelle nous utilisons ce capital naturel n'est toutefois pas soutenable : pour maintenir le rythme actuel de consommation de ces ressources, nous aurions besoin chaque année de 1,6 fois notre planète Terre². La gestion et la conservation de systèmes intacts par le biais des aires protégées présente le meilleur rapport coût-efficacité pour la conservation à long terme de notre capital

naturel, tout en induisant d'importants bénéfices économiques et sociaux.

Une récente étude de McKinsey estime qu'en fondant notre gestion de la conservation sur un objectif « 30 by 30 » (c.-à-d. protéger 30 % de la surface des terres et océans d'ici 2030), il serait possible de dégager de 300 à 500 milliards de dollars de PIB et de créer, rien que dans l'écotourisme et la pêche durable, 30 millions d'emplois dans le monde³.

Le secteur privé peut jouer un rôle dans la gestion des aires protégées, parce qu'elles ont besoin d'être gérées durablement – et compte tenu des contraintes financières pesant sur le secteur public. Nous abordons ici les différents domaines d'engagement potentiel pour le secteur privé.

“ **Souvent, le soutien du secteur privé peut jouer un rôle de levier sur l'aide apportée par d'autres bailleurs de fonds ou par des subventions bilatérales ou multilatérales, avec un effet démultiplicateur et une rapide montée en puissance.** ”

1 • Forum économique mondial, en partenariat avec AlphaBeta “The Future of Nature and Business”, 2020.

2 • Global Footprint Network – Empreinte écologique (<https://www.footprintnetwork.org/our-work/ecological-footprint/>).

3 • McKinsey & Company, “Valuing nature conservation – A methodology for quantifying the benefits of protecting the planet's natural capital”, septembre 2020.



ACCOMPAGNEMENT DES MANDATS DE GESTION

Les aires protégées – parmi lesquelles les parcs nationaux et les réserves – sont des actifs d'État, et les pouvoirs publics sont donc responsables de la législation qui s'y applique. Les cinq éléments suivants sont nécessaires à une mise en œuvre efficace de ces dispositions :

- **des structures de gouvernance** pour assurer un partage clair des responsabilités, la transparence et la responsabilisation de chacun, avec des « freins et contrepoids » visant à l'équilibre des pouvoirs entre le gouvernement (fixation des politiques publiques et objectifs) et les entités d'exécution ;
- **des capacités de gestion** pour mettre en œuvre les principes de planification, pilotage et adaptation, tant au niveau des activités commerciales que pour la conservation ;
- **la construction d'un socle pour la conservation**, par l'implication des communautés riveraines des aires protégées, afin qu'elles tirent bénéfice de ces zones en participant à leur protection ;
- **le respect des lois**, pour protéger la biodiversité et maintenir la sécurité et la sûreté au niveau local et régional (conditions nécessaires au développement socio-économique de la zone) ;
- **la garantie d'une gestion adaptée des ressources humaines et financières**, avec l'emploi et la formation de personnels dûment qualifiés, et en s'assurant que des ressources suffisantes sont allouées ou mobilisées pour financer les opérations cruciales.

Les mandats de gestion peuvent revêtir différentes formes, allant de la gestion directe par les pouvoirs publics à des partenariats entre ONG et gouvernements (partenariats public-privé). SANParks et African Parks illustrent ces différentes approches.

SANParks est l'agence publique chargée de la protection du patrimoine naturel et culturel en Afrique du Sud, en particulier pour les parcs nationaux et réserves d'État. Forte de sa longue expérience dans les actions de conservation, l'agence détermine la stratégie et fixe les objectifs, décide des allocations budgétaires pour les plans

annuels, installe et entretient les infrastructures, recrute et supervise la main d'œuvre des parcs. Elle assure le suivi et l'évaluation des progrès, la promotion du tourisme et de l'entreprise durable, ainsi que la gestion durable des ressources, extractives ou non extractives.

African Parks a été l'une des premières ONG à appliquer un modèle de partenariat public-privé aux enjeux de conservation. Depuis sa création, en 2000, elle administre et finance des zones protégées, en partenariat avec les États. Dans ce dispositif, un mandat à long terme est établi entre un gouvernement national – autorité législative et propriétaire de l'actif – et African Parks, qui gère cet actif dans le cadre d'un accord stratégique convenu entre les parties. Cette répartition claire des rôles garantit au gouvernement que le partenaire privé portera la responsabilité de son action.

Indépendamment de l'approche retenue, d'autres acteurs du secteur privé sont nécessaires pour maximiser les impacts et le « retour social sur investissement » (SROI). Cette intervention peut prendre la forme d'un soutien opérationnel ou spécifique à un projet (par exemple, la santé ou l'éducation), mais il peut s'agir aussi d'expertise en nature, ainsi que de dons ou dotations permettant d'assurer la stabilité à long terme et la réduction du risque. Le secteur privé intervient également par le biais de l'écotourisme ou via des activités spécifiques, génératrices de revenus. Historiquement, le SROI se matérialise dans les changements constatés sur la biodiversité, les moyens de subsistance des communautés, la sûreté et la sécurité. Souvent, le soutien du secteur privé peut jouer un rôle de levier sur l'aide apportée par d'autres bailleurs de fonds ou par des subventions bilatérales ou multilatérales, avec un effet démultiplicateur et une rapide montée en puissance.

UN ARTICLE DE

JEAN LABUSCHAGNE

African Parks

Jean Labuschagne a grandi dans les parcs nationaux africains, avant d'étudier la conservation et l'écologie. Depuis 8 ans, elle travaille pour l'ONG African Parks, actuellement en tant que directrice du département « Conservation Development and Assurance », qui supervise le développement des nouveaux projets, et assure la cohérence organisationnelle et le suivi des performances. Avant cela, Jean Labuschagne était en poste au parc national de Zakouma, au Tchad, en appui au développement touristique. Elle a également travaillé 4 ans en tant que responsable des « Special Projects » pour le parc national de la Garamba, en République démocratique du Congo.

LUTHANDO DZIBA

SANParks

Luthando Dziba est directeur exécutif chargé de la Division des services de conservation pour les South African National Parks (SANParks). La division supervise les services scientifiques, les services vétérinaires, le « Conservation Planning » et le patrimoine culturel des parcs nationaux sud-africains. Il copréside également le groupe d'experts multidisciplinaire de la « Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques » (IPBES). Avant de rejoindre SANParks, Luthando Dziba a dirigé le département recherche du Council for Scientific and Industrial Research (CSIR), qui comprenait trois groupes de recherches et d'innovation : la Biodiversité et les services écosystémiques, les Systèmes côtiers, et l'Observation de la Terre.

GÉNÉRER DES FLUX DE REVENUS À PARTIR DE MODÈLES ÉCONOMIQUES CENTRÉS SUR LA CONSERVATION

Les aires protégées détenues par l'État peuvent servir à accélérer le développement économique des communautés riveraines et apporter une contribution significative à l'économie locale dans son ensemble et au PIB du pays. Le tourisme est souvent la première source de revenu des aires protégées, et joue un rôle important dans leur viabilité financière. C'est aussi l'un des principaux exemples d'implication du secteur privé dans la gestion de la conservation. À l'intérieur ou aux environs des aires protégées, des concessions sont ainsi accordées à des acteurs privés pour y construire des lodges et autres infrastructures touristiques, et mettre en place différentes offres (allant du tour guidé à de luxueuses propositions haut de gamme). La promotion de cette offre dans le reste du pays

“ *Le tourisme est souvent la première source de revenu des aires protégées, et joue un rôle important dans leur viabilité financière. C'est aussi l'un des principaux exemples d'implication du secteur privé dans la gestion de la conservation.* ”

et à l'étranger permet de faire bénéficier l'aire protégée et les communautés riveraines d'une réinjection des revenus correspondants. Pour l'économie locale et nationale, les bénéfices sont significatifs tout au long de la chaîne de valeur. Avant l'épidémie de Covid-19, en Afrique du Sud, plus de 418 000 personnes vivaient du tourisme, soit à peu près l'équivalent de l'emploi direct dans le secteur minier⁴.

La rémunération des services écosystémiques est une autre source de revenus potentiels faisant intervenir le secteur privé et les aires protégées. Ces dernières jouent par exemple un rôle important dans l'atténuation du changement climatique par le stockage du dioxyde de carbone dans les sols et les végétaux. Selon l'UICN, les aires protégées représentent environ 12 % des stocks de carbone terrestre⁵. Elles se prêtent donc bien aux marchés volontaires de compensation carbone. Le secteur privé est donc à même de jouer un rôle clé en leur achetant les crédits carbone correspondants, ce qui peut être le point d'entrée pour un investissement beaucoup plus global et un soutien incluant l'aide directe, des compensations en matière de biodiversité, la préservation de l'eau et la qualité des sols.

L'APPROCHE PAYSAGÈRE : PROMOTION PAR LE SECTEUR PRIVÉ D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE À LONG TERME

À long terme, la mise en œuvre d'une *landscape approach* (L'approche paysagère) recherchant l'équilibre global entre les emplois concurrents des sols et les différentes activités humaines est essentielle au développement durable de n'importe quel système. Il est donc important de reconnaître que les aires protégées font partie d'un « paysage » beaucoup plus vaste, comprenant des zones publiques, privées ou

collectives qui partagent un même avenir. Le secteur public et le secteur privé peuvent jouer tous deux un rôle majeur pour la stabilité de ces milieux, mais la valeur ajoutée du secteur privé est plus importante en proportion des terres administrées. Les acteurs privés peuvent s'approvisionner dans ces zones, et y créer des chaînes de valeur durables venant alimenter des entreprises issues de la communauté locale,

4 • Troisième National Biodiversity Assessment (NBA) pour l'Afrique du Sud, 2019

5 • Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) – Document d'information : Aires protégées et changement climatique, décembre 2019



dont l'activité est liée aux aires protégées. Parce qu'elles établissent un lien entre les aires protégées et des zones tampons (par exemple la gestion de concessions privées limitrophes), les aires protégées publiques secondaires (comme les zones de chasse réglementée ou les zones communales protégées) créent des opportunités d'extension du paysage de conservation au-delà de l'aire protégée, et un prolongement des bénéfices.

Le Parc national du « Grand Kruger » (GKNP) est un bon exemple d'approche de la conservation étendue à tout un paysage. Il s'agit d'un réseau d'aires protégées incluant le Parc national Kruger (KNP), plusieurs réserves régionales, des réserves naturelles privées commercialement très exploitées et des communautés rurales densément peuplées. Si le KNP est bien au cœur du dispositif, les vingt réserves privées intégrées au « paysage » ajoutent plus de 200 000 hectares aux 1,9 millions d'hectares que compte le Kruger, ce qui permet une gestion écologique commune pour toute la région, tout en maximisant les bénéfices économiques. Ainsi, 57 % des impacts économiques proviennent des réserves privées alors qu'elles n'occupent que 15 % de la superficie totale⁶.

Le maintien d'écosystèmes en bonne santé est plus efficient du point de vue des coûts que les tentatives de restauration ou de remplacement, en particulier si l'on tient compte du coût de la santé publique et de l'évolution du PIB global.

Les aires protégées nationales ont des obligations légales ; elles sont clairement délimitées, chargées d'un mandat précis et peuvent constituer un point d'ancrage pour des écosystèmes plus vastes.

Des études avancent qu'il faudrait réserver 30 % de la surface du globe à la nature pour assurer notre survie et maximiser les bénéfices que nous retirons – activités économiques comprises⁷ – des milieux naturels. Cela requiert l'implication de tous les secteurs dans la recherche de mécanismes et solutions de protection de la nature. Cependant, pour produire leurs bénéfices, les aires protégées doivent aussi être efficacement administrées et financées. Le secteur privé a un rôle important à jouer pour compléter les investissements du secteur public et assurer que ces zones restent indéfiniment préservées. Son action doit donc passer par le financement et la gestion, en partenariat avec les pouvoirs publics, pour matérialiser le potentiel de ces zones en créant autour d'elles une économie axée sur les enjeux de conservation. La pandémie de Covid-19 a eu des effets dévastateurs sur le tourisme vert, qui apportait aux aires protégées des financements dont elles ont grand besoin. Mais elle a aussi amené la création de nouvelles opportunités de financement. Les partenariats stratégiques public-privé peuvent apporter la réactivité et l'agilité nécessaires pour innover, et rétablir notre bilan naturel à son juste équilibre. ■

REPÈRES AFRICAN PARKS

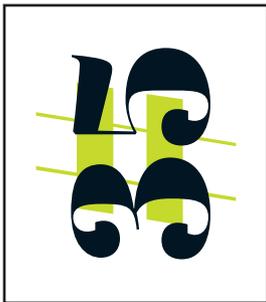
African Parks est une organisation de conservation à but non lucratif consacrée à la réhabilitation et à l'administration de parcs nationaux, en partenariat avec les pouvoirs publics et les communautés locales. La zone de protection placée sous sa responsabilité est plus vaste que celle de toute autre ONG en Afrique, avec la gestion de 19 parcs nationaux et aires protégées, dans 11 pays africains, pour un total de 14,2 millions d'hectares.

SANPARKS

L'organisation South African National Parks (SANParks), détenue par l'État, développe, protège et administre de façon durable les parcs nationaux d'Afrique du Sud, dont elle assure également la promotion. Ses valeurs sont l'innovation, l'excellence, le tourisme responsable et la juste répartition des bénéfices socio-économiques. SANParks administre à ce jour une vingtaine de parcs nationaux, dont trois sites classés au patrimoine mondial et dix zones maritimes protégées. C'est la plus grande entité touristique d'Afrique du Sud, avec plus de 15 000 lits de tourisme et une fréquentation annuelle des parcs qui dépasse les 7 millions de visiteurs.

6 • Synthèse économique du GKNP entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017

7 • McKinsey & Company, Valuing nature conservation – A methodology for quantifying the benefits of protecting the planet's natural capital, septembre 2020



1^{ER} TRIMESTRE 2021

Secteur Privé & Développement

Secteur Privé & Développement (SP&D) est une revue trimestrielle destinée à analyser les mécanismes par lesquels le secteur privé peut contribuer au développement des pays en développement. SP&D confronte, à chaque numéro, les idées d'auteurs aux horizons variés, provenant du secteur privé, du monde de la recherche, d'institutions de développement ou de la société civile. Un blog a été lancé dans la continuité de la revue afin d'offrir un espace de réflexion et de débats continu sur le secteur privé et sur le développement.

blog.secteur-prive-developpement.fr